

RAPPORT ANNUEL

DU COLEACP ET DE SES PROGRAMMES



COLEACP



Notre association a continué d'accueillir beaucoup de nouveaux membres en 2018 et je m'en réjouis car ces nombreuses petites et moyennes entreprises représentent toute la chaîne de valeur horticole, dans les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et de l'Union européenne. C'est encourageant pour la suite de notre action car beaucoup de défis restent à relever autour de la durabilité et la compétitivité de l'agriculture dans nos pays. Chaque jour nous recevons des demandes d'appui à partir desquelles nous construisons autant de plans d'actions au service de la transformation profonde de la filière horticole en pays ACP. Autant de pierres à l'édifice d'une planète humaine et durable.

Stephen Mintah,
Président du COLEACP

Le COLEACP est une association d'entreprises et d'expert·e·s engagé·e·s pour une agriculture durable. Sa mission est de développer un commerce de produits agricoles et alimentaires (fruits, légumes en particulier), inclusif et durable, prioritairement dans les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et entre ces pays et l'Union européenne.



1

p.1

AVANT-PROPOS

2

p.7

**FAITS MARQUANTS
EN 2018**

3

p.17

**RAPPORTS D'IMPACT
[RSE]**

4

p.31

**FOCUS : THÈMES D'ACTION
PRIORITAIRES POUR
LE COLEACP**

5

p.45

**ACTIVITÉS ET
RÉSULTATS 2018**









AVANT-PROPOS

Le COLEACP en 2018 : 600 projets de développement dans 50 pays

L'année 2018 aura été marquée par l'enregistrement au sein de notre association d'un nombre croissant de demandes d'appui émanant de la filière horticole ACP-UE. Cela illustre la vitalité du secteur ainsi que ses nombreux défis.

Ce sont aujourd'hui plus de 600 projets de développement dans près de 50 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, touchant plus de 2 millions de producteurs, qui sont gérés au quotidien par notre équipe et notre réseau d'experts et de formateurs. L'amélioration de la compétitivité globale des PME ACP par l'adoption de pratiques entrepreneuriales, agronomiques, managériales et commerciales durables sur tous les fronts forme le cœur d'intervention de notre principal programme d'intervention en cours en 2018 à savoir le programme Fit For Market, co-financé par l'Union européenne (UE) et l'Agence française de développement (AFD) à la demande du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). L'objectif final de son action est de contribuer, dans chaque pays d'intervention, à l'allègement de la pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la qualité sanitaire des aliments.

les jeunes représentent
37% de la population
active en Afrique

Le défi de la durabilité reste immense

Ces derniers mois ont mis en lumière les inégalités croissantes face aux effets du dérèglement climatique dont les populations rurales des pays ACP sont les premières victimes tout en étant les dernières responsables. Rappelons ici que l'ensemble de l'Afrique subsaharienne consomme, en un an, moins d'électricité qu'un petit État des USA. La conscientisation environnementale dans le monde est indispensable mais ne peut se tromper de combat. Le locavorisme ne doit pas opposer mais associer les producteurs les plus démunis dans les régions du monde les plus pauvres car il s'agit le plus souvent de la seule source de revenus complémentaires permettant de faciliter l'accès aux soins de santé et à l'éducation. Bien que les flux commerciaux couverts par ses activités concernent depuis peu majoritairement les marchés locaux et régionaux des pays ACP, le COLEACP continue de défendre âprement les intérêts de la filière d'exportation vers l'UE en tant que source de revenus, d'emplois et vecteur de dissémination et d'amélioration des pratiques au bénéfice de l'ensemble des

filiales agro-alimentaires et des populations concernées.

Malgré des décennies de croissance sans précédent, la part de la population vivant dans la pauvreté a décliné plus lentement en Afrique que dans toute autre région du monde

OXFAM, *Starting With People*

L'accompagnement du développement des PME agro-alimentaires est le seul garant d'une croissance économique inclusive dans les pays ACP. Les solutions actuelles en matière d'accès au financement sont insuffisantes et inadaptées à un secteur et à une catégorie d'agents économiques structurellement « peu attractifs » pour les intermédiaires financiers, dans les pays ACP ou ailleurs. En 2018, le COLEACP a poursuivi et renforcé son appui en matière de renforcement des capacités sur les pratiques de gestion au sein des PME et ses démarches d'engagement auprès d'acteurs de la finance, spécialistes de l'agriculture des

pays ACP. 2019 doit marquer une prise de conscience généralisée et un tournant sur ce sujet de préoccupation récurrente.

60% des jeunes encore au chômage mais l'agro-alimentaire ACP est riche d'opportunités

Selon la Banque africaine de développement, une moyenne de 11 millions de jeunes africains intègrent chaque année un marché du travail ne disposant, pour eux, que de 3 millions d'emplois, soit un écart d'environ 8 millions. Résultat : les jeunes représentent 37% de la population active, mais constituent environ 60% des personnes au chômage (AfDB, *Jobs for Youth in Africa*).

La croissance du pouvoir d'achat dans les pays ACP, la vitalité démographique et les préoccupations en matière de qualité sanitaire et nutritionnelle représentent une formidable opportunité de développement pour les PME des marchés concernés, à condition d'être suffisamment robustes pour également faire face à la concurrence étrangère. L'émergence de nouveaux circuits de distribution et les opportunités de commercialisation pour des produits à plus haute valeur ajoutée transformés localement doivent aujourd'hui être pleinement intégrées dans les stratégies de développement des PME ACP. À l'image du travail réalisé au quotidien sur la formation des jeunes, le COLEACP a par ailleurs initié

une réflexion de fond avec l'AFD en 2018 sur son approche par rapport à la dimension genre afin d'être en mesure de mettre en œuvre des mécanismes créatifs plus efficaces pour que les femmes en particulier puissent davantage bénéficier de ces opportunités.

L'amélioration de la sécurité sanitaire des aliments peut et doit être facteur de développement

Les conséquences de défaillances en matière de qualité sanitaire des aliments coûtent chaque année aux économies à faible et moyen revenus 110 milliards de dollars US en perte de productivité et en frais médicaux (Banque Mondiale World, *The Safe Food Imperative*, 2019).

Notre défi aujourd'hui est de faire bénéficier l'accumulé de savoir et de savoir-faire au plus grand nombre dans les pays ACP, pour contribuer à ce que les entreprises jouent pleinement leur rôle moteur dans l'éclosion de modèles sociétaux innovants.

Les enjeux sanitaires et phytosanitaires pour les exportations de fruits et légumes des



pays ACP vers l'UE doivent être relevés et capitalisés afin d'accélérer les processus de transformation sur les cultures vivrières. Une gouvernance multi-parties prenantes public-privé, couplée à un travail de sensibilisation des consommateurs dans les pays ACP et de formation à grande échelle des acteurs des chaînes d'approvisionnement est indispensable dans chaque pays ACP. Une approche régionale voire continentale dans le cas de l'Afrique semble être la plus appropriée pour mutualiser les efforts et développer des économies d'échelle. Dès le début des années 2000, les membres du COLEACP ont compris que l'amélioration des processus opérationnels au sein de leurs entreprises pour se conformer aux réglementations SPS représentait une formidable opportunité pour professionnaliser leurs activités, pérenniser leur croissance et

donc contribuer à l'allègement de la pauvreté. Alors que le sujet migratoire fait vaciller les démocraties européennes, et que la situation sécuritaire se dégrade dans plusieurs pays du Sahel notamment, notre défi aujourd'hui est de faire bénéficier l'accumulé de savoir et de savoir-faire au plus grand nombre dans les pays ACP pour contribuer à ce que les entreprises jouent pleinement leur rôle moteur dans l'éclosion de modèles sociétaux innovants.

Le principe d'intelligence collective au service d'un accompagnement au développement de la personne guide chaque action du COLEACP.

Notre principal défi : continuer à augmenter notre impact

Dans un tel contexte, pour répondre aux besoins du terrain et faire face à une révision majeure de la réglementation sanitaire et phytosanitaire en Europe, le COLEACP a travaillé, à la demande du Secrétariat des États ACP, à une proposition d'intervention intra-ACP complémentaire au programme Fit For Market existant. Financée sous le 11^{ème} Fonds européen de développement à hauteur de 15 millions d'euros, sur une durée de 4 ans, cette capacité d'action additionnelle permettra d'intervenir en profondeur avec les autorités compétentes des pays ACP, sur des filières prioritaires, selon les enjeux SPS spécifiques et leurs poids socio-économiques. En sus de ses interventions intra-ACP, le



COLEACP se fixe comme objectif de compléter ses interventions par des programmes nationaux. Le premier a été conclu en 2018 au Togo avec le Fonds d'application des normes pour le développement et le commerce (STDF). L'objectif est de renforcer le système phytosanitaire togolais pour les exportations de légumes vers l'UE. Le lancement d'autres programmes complémentaires nationaux est prévu en 2019.

Comment ? ...*Growing people*

Le principe d'intelligence collective au service d'un accompagnement au développement de la personne guide chaque action du COLEACP. L'association s'engage avec ses membres dans une démarche d'amélioration continue remplaçant l'humain au centre des attentions. L'approche COLEACP est ainsi de faciliter

le développement, l'apprentissage et la performance de l'Autre en développant d'abord ses capacités afin de maximiser son potentiel. En deux mots c'est « *growing people* », la nouvelle signature de notre organisation que nous avons associée à un nouveau logo qui en est une représentation visuelle.

Face à la croissance des activités en 2018, et à celle prévue pour 2019, l'équipe permanente du COLEACP s'est renforcée et ses services ont intégré de nouvelles compétences. Par exemple l'accès au financement en assistance technique, la gestion de projets en formation ou le traitement de données en intelligence des marchés. De nouveaux membres ont également rejoint l'association, permettant d'améliorer en continu sa représentativité de la filière fruits et légumes ACP-UE.

Autre événement important qui incarne cette continuité dans le développement continu de notre organisation : la prise en fonction du Directeur des Opérations, Monsieur Jeremy Knops, annoncée pour juin 2019 comme nouveau Délégué Général du COLEACP.

L'année 2019 doit ainsi confirmer les efforts entrepris depuis de nombreuses années et marquer l'arrivée de nouveaux partenaires techniques et financiers afin d'être en mesure de pleinement répondre aux multiples enjeux de la durabilité de la filière horticole ACP-UE.

Guy Stinglhamber, Délégué Général, juin 2013 - mai 2019

Jeremy Knops, Délégué Général, à partir de juin 2019







FAITS MARQUANTS EN 2018

Actualités et événements principaux

JAN	FÉV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
Bruxelles	Berlin	Bruxelles	Bruxelles	Nairobi	Bruxelles
Rencontre avec BSR (Business for Social Responsibility)	Fruit Logistica 2018	Accueil d'Agnès Kalibata, Présidente d'Agra qui reçoit l'insigne de Docteur Honoris causa de l'Université de Liège – Faculté de Gembloux	Groupe de travail FRESHFEL, focus sur les contrôles officiels, PPP, produits biocides, la santé des végétaux, les normes de commercialisation et d'étiquetage	Mission conjointe avec l'Ambassade de la République du Kenya auprès du Royaume de Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg et de la Mission auprès de l'Union européenne	Journées Européennes du Développement. «Fit For Market: Les femmes à l'avant-garde de 400 projets»
Accra	Nuremberg	Londres		Webinars	Paris
Atelier de sensibilisation sur le nouveau règlement phytosanitaire de l'UE	BioFach 2018	Forum Innovation sur le thème «Comment les entreprises peuvent rendre les chaînes d'approvisionnement des petits producteurs résilientes»		Séminaires en ligne du Fresh Produce Centre sur «l'Importation de fruits et légumes dans l'UE»	Conseil d'Administration et Assemblée Générale du COLEACP
Bruxelles	Bruxelles	Webinars			Nairobi
Groupe de travail stratégique «recherche agricole européenne»	Atelier de la DG Recherche et Innovation sur le processus d'autorisation des Produits de Protection des Plantes en Europe	«Quelle est l'efficacité des normes de durabilité pour favoriser l'adoption de pratiques durables» (collaboration avec ISEAL)			2 ^{ème} Conférence régionale phytosanitaire du KEPHIS
					Amsterdam
					Sommet sur les aliments durables

JUIL

Genève

72^{ème} réunion ordinaire du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC

New York

Forum Politique de haut niveau aux Nations Unies «Transformation vers des sociétés durables et résilientes»

AOÛT

Paramaribo

Événement de lancement de FFM au Suriname

Kenya

Co-réalisation de vidéos au service de la chaîne de valeur avocat Kenya-UE

SEPT

Bruxelles

Briefing CTA « La sécurité des aliments en Afrique »

Nairobi

Atelier de sensibilisation de la filière avocat sur la gestion de la qualité tout au long de la chaîne de valeur

Bruxelles

Accueil d'une délégation kenyane - mission des autorités compétentes de l'horticulture kenyane

OCT

Londres

Présentation de l'outil d'auto-évaluation de la durabilité du COLEACP lors de l'atelier de la plateforme SAI (Sustainable Agriculture Initiative)

Genève

Réunion des parties prenantes de la Sustainable Supply Chain Initiative (SSCI) du Consumer Goods Forum, au Centre du Commerce International

Genève

73^{ème} réunion ordinaire du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC.

NOV

Webinars

Boîte à outils de la FAO pour l'homologation des pesticides

Bruxelles

Conseil d'Administration du COLEACP

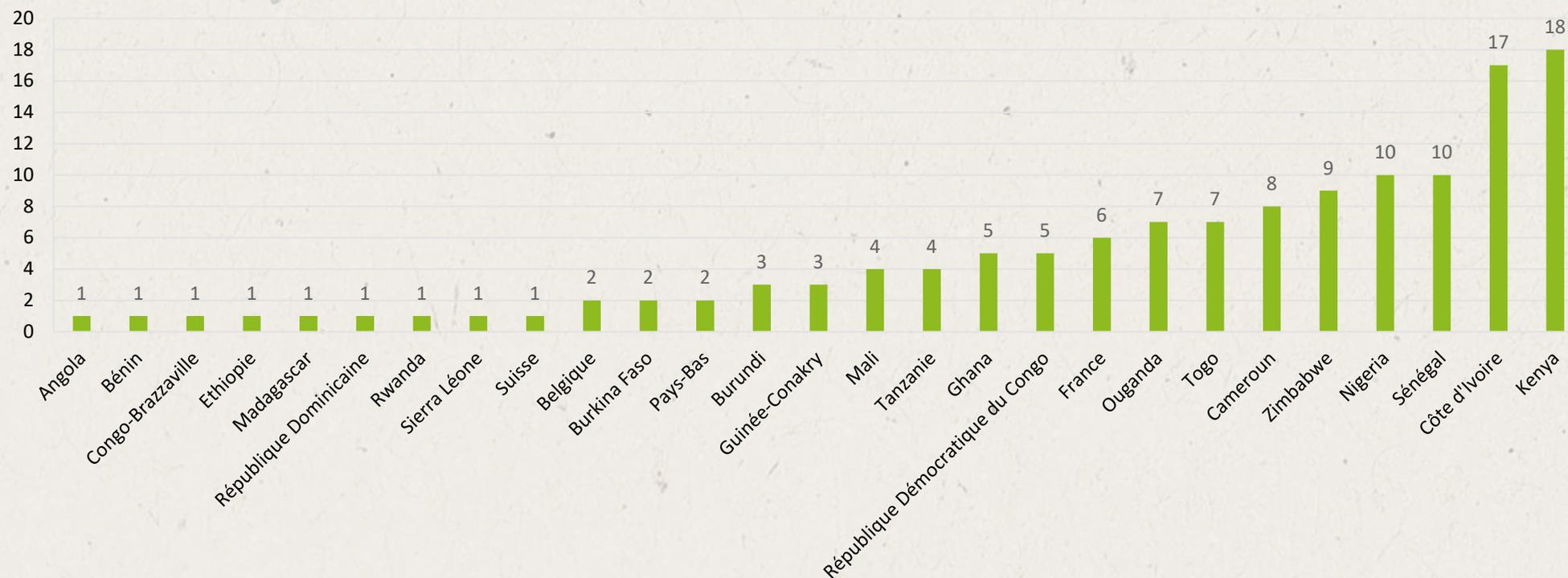
DÉC

Abidjan

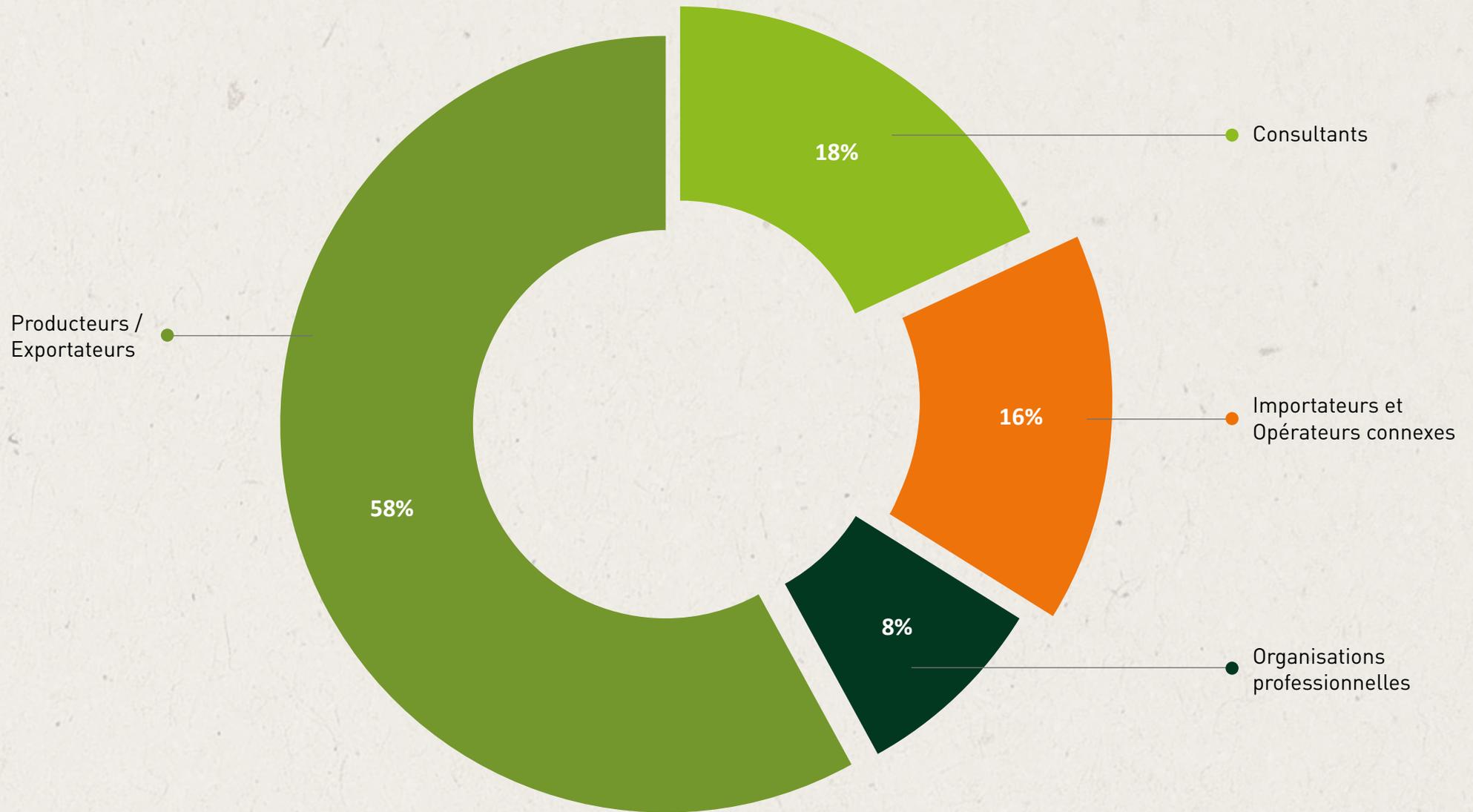
Atelier de bilan de la campagne mangue 2018

Membres de l'Association

Nouveaux membres par pays en 2018



Répartition des membres par catégorie



Engagements remarquables

Auprès des acheteurs et des organismes de normalisation

Le COLEACP participe à des réunions et groupes de travail techniques avec des acheteurs et des organismes de normalisation pour défendre les intérêts des parties prenantes ACP. L'objectif est d'influencer les normes privées et les demandes des acheteurs en veillant à ce qu'elles soient adaptées au contexte ACP et ne désavantagent pas les fournisseurs ACP. Le COLEACP participe également au réseautage et à la sensibilisation des entreprises pour se tenir au courant des politiques et des pratiques des acheteurs qui pourraient affecter les fournisseurs ACP. Exemples d'engagements en 2018 :

Réunion des membres de la plate-forme de l'Initiative pour une agriculture durable (SAI). Il s'agit d'un forum mondial pour les entreprises et les distributeurs de produits alimentaires et de boissons «pour développer une compréhension commune de l'agriculture durable et des outils de mise en œuvre de cette agriculture». Elle compte plus de 90 membres qui partagent, au niveau préconcurrentiel, des connaissances et des initiatives afin de soutenir la mise en œuvre de pratiques agricoles durables. Certains de ses membres de haut niveau ont identifié le besoin d'une version de l'auto-évaluation des agriculteurs (FSA) adaptée aux petits exploitants. Cet outil est utilisé par les grandes entreprises mondiales pour s'approvisionner en matières premières produites de manière durable.

Le système d'auto-évaluation (SAE) du COLEACP se base sur le FSA mais a été pensé pour s'adapter aux systèmes de production des produits frais ACP et aux systèmes de production des petits producteurs.

Logiquement, le COLEACP a proposé aux membres de la plate-forme d'explorer la possibilité d'utiliser le SAE au lieu de développer leur propre évaluation des petits exploitants. Dans le cadre de ce processus, SAI a commandé une évaluation comparative du SAE en regard du FSA.

Contribuer à la consultation sur l'Initiative pour une chaîne d'approvisionnement durable (SSCI) du Consumer Goods Forum. Il s'agit d'un nouveau système d'analyse comparative de l'industrie pour les audits de durabilité effectués par des tiers. L'objectif est de réduire le fardeau de la vérification pour les fournisseurs et d'accroître l'efficacité et l'efficacé de la vérification. Les agroentrepreneurs sont confrontés à de nombreuses difficultés pour faire face à la pléthore de normes sociales et environnementales actuellement en vigueur.

L'intelligence collective guide chaque action du COLEACP.

Il en résulte des inefficacités au niveau de l'acheteur et un manque de certitude et de confiance dans les résultats de la vérification. Le développement de SSCI a été supervisé par un comité de pilotage de 27 membres (dont Carrefour, Sainsburys, Coop et Migros) et co-présidé par Nestlé et Ahold Delhaize. La consultation des intervenants au cours de son élaboration permettra de s'assurer que les critères sont solides et pertinents pour l'industrie. Le COLEACP a participé à ce processus pour représenter la perspective ACP.

Liaison avec GLOBALG.A.P., le principal système de certification dans la production primaire de produits frais. La certification est requise pour la quasi-totalité des exportations horticoles ACP vers l'UE, et les marchés locaux et régionaux ACP haut de gamme suscitent un intérêt croissant. Le COLEACP assure régulièrement la liaison avec GLOBALG.A.P. afin de partager des informations sur les questions de conformité et de demander conseil au nom des producteurs

ACP. Un protocole d'accord a été signé avec GLOBALG.A.P. afin d'accentuer la collaboration, particulièrement pour le renforcement des capacités en matière de sécurité et de durabilité alimentaires. Le COLEACP a été invité à assister au sommet semestriel GLOBALG.A.P. à Lima et à participer à une table ronde sur les petits exploitants agricoles. Ces événements sont également l'occasion de suivre les tendances en matière de certification et les exigences des détaillants.

La participation à ce sommet a été l'occasion d'encore faire progresser la collaboration du COLEACP sur l'élaboration d'un certificat complémentaire pour la gestion du Fusarium Wilt TR4 du bananier. Outre GLOBALG.A.P. et Agrofair, le COLEACP a rencontré des représentants des secteurs public et privé péruviens pour discuter de la gestion du TR4, et pour présenter le TR4 Add-On. Les progrès réalisés sur ce sujet dans les Amériques peuvent être partagés avec les pays ACP.

La durabilité est aujourd'hui une réalité économique qui ne cesse de gagner en importance sous la pression des consommateurs et de la société civile, et qui est passée du statut d'inconvénient à celui d'avantage concurrentiel

Engagements avec des initiatives de développement durable à l'échelle mondiale

Les programmes COLEACP sont conçus pour soutenir et permettre une production et un commerce durables. L'élaboration de la Charte de développement durable COLEACP, du Système d'auto-évaluation du développement durable et des actions de soutien de la chaîne de valeur s'appuie sur les réflexions et travaux de certaines des principales initiatives mondiales en faveur du développement durable.



Participation au Forum du CCI sur le commerce pour le développement durable (T4SD). Le COLEACP participe à ce forum depuis son lancement en 2014 et est membre du comité consultatif du T4SD. Le Forum est un événement de premier plan sur les normes volontaires de durabilité et réunit des entreprises, des organismes de normalisation, des chercheurs et des agences des Nations Unies pour discuter des tendances. La réunion de 2018 s'est concentrée sur l'Objectif de développement durable (ODD) n° 12 : « Production et consommation responsables » et sa relation avec le commerce durable dans les chaînes de valeur mondiales. Au cours de l'année, le COLEACP s'est également engagé régulièrement avec le T4SD sur l'évaluation de la durabilité.

Dialogue avec le Sustainable Food Lab sur les déchets alimentaires et les possibilités de synergies, y compris une collaboration sur la perte de nourriture et un programme de la Fondation Rockefeller.

S'engager avec la plate-forme SAI. En 2018, le COLEACP a présenté et participé à deux ateliers de la plate-forme SAI sur le développement durable dans les petites exploitations agricoles, et entretient un dialogue régulier avec la plate-forme sur l'évaluation du développement durable.

2 Faits marquants en 2018

Suivre et s'engager avec ISEAL. ISEAL représente le mouvement mondial des normes de durabilité. Le COLEACP suit leurs plateformes de discussion et leurs publications ainsi que leur participation à des webinaires, notamment : «*The Future of Sustainability Assurance is Data*» et «*How Effective are Sustainability Standards in Driving Uptake of Sustainable Practices?*».

Assister aux événements du Forum de l'innovation. Il s'agit d'une société indépendante qui se concentre sur les défis critiques en matière de développement durable dans le monde. Le COLEACP a participé à la conférence : «*How Business can make smallholder supply chains resilient*». Parmi les thèmes centraux figuraient : l'analyse de rentabilisation pour les petits exploitants et

les ODD ; l'établissement de liens entre les ODD et les chaînes d'approvisionnement des petits exploitants ; la nécessité de soutenir le développement entrepreneurial des petits exploitants agricoles.

Participation au Sommet sur les aliments durables. Ce document aborde des questions clés de durabilité de l'industrie telles que l'emballage, les ingrédients alimentaires, les impacts sur la santé et le marketing vert. Il réunit les principales parties prenantes de l'industrie alimentaire, notamment les fabricants d'ingrédients et de matières premières, les détaillants, les distributeurs, les sociétés d'emballage, les organisations industrielles, les agences d'inspection et de certification, les investisseurs et financiers, ainsi que les universitaires et les chercheurs.

Participation au groupe de travail sur la durabilité de Freshfel. En tant que représentant de l'industrie européenne des fruits et légumes, Freshfel reconnaît que la durabilité est aujourd'hui une réalité économique qui ne cesse de gagner en importance sous la pression des consommateurs et de la société civile et qui est passée du statut de contrainte à celui d'avantage concurrentiel, auquel toutes les parties prenantes doivent s'intéresser. Ce groupe vise à promouvoir le partage des meilleures pratiques et de l'expertise entre ses membres.

Engagement auprès d'initiatives d'ordre sanitaire et phytosanitaire

Les pays ACP sont confrontés à une série de problèmes liés aux mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) qui peuvent avoir un impact négatif sur la production et l'accès au marché. Bon nombre de ces problèmes sont régionaux et exigent une réponse régionale. D'autres sont plus localisés, mais ont un impact sur le commerce interrégional. Le COLEACP entretient un dialogue avec les autorités nationales ainsi qu'avec les organismes régionaux et internationaux. Au cours de l'année 2018, cela comprenait :

Une participation en tant que modérateur et panéliste à la 2ème Conférence régionale phytosanitaire sur le thème «Systèmes phytosanitaires : pour la sécurité alimentaire et un commerce sûr». Cette réunion était organisée par le gouvernement du Kenya, l'USAID, le KEPHIS et le COPE.

La participation aux réunions du FANDC. Le COLEACP a obtenu le statut d'observateur pour assister aux réunions régulières du Fonds pour l'Application des Normes et le Développement du Commerce (FANDC) de l'OMC. Cela permet au COLEACP de se tenir informé des activités et des projets du FANDC et de ses délégués, ainsi que d'identifier les possibilités de coordination et de collaboration en matière d'assistance technique dans le domaine SPS. Le COLEACP et le FANDC échangent régulièrement des informations sur les programmes et les partenariats, les questions SPS, les compétences disponibles et les conseils techniques.







3

RAPPORT D'IMPACT (RSE)

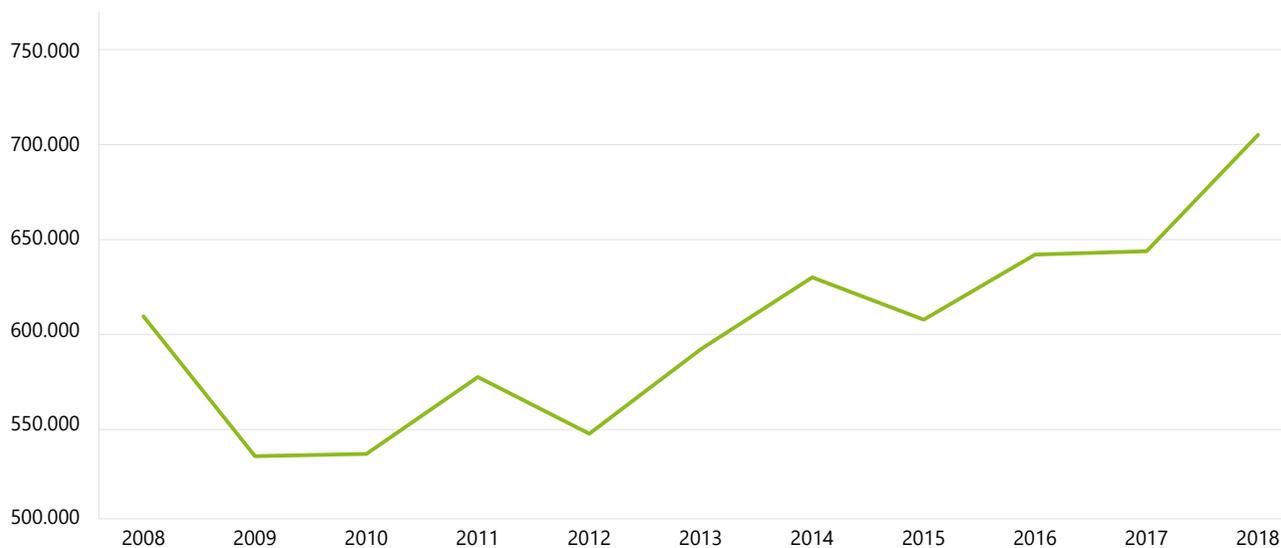
Impact économique

Afin de nous approcher le plus possible d'une mesure objective et réaliste de l'impact de notre action, nous fondons notre approche sur trois principes:

- Borner la mesure d'impact dans le temps et/ou au sein d'un programme spécifique.
- Mesurer l'impact à plusieurs niveaux économiques.
- Intégrer des indicateurs spécifiques liés aux objectifs et résultats attendus de l'action du COLEACP et de ses programmes, qui mettent en lumière les effets de notre action sur : l'accès au marché, l'emploi, les petits producteurs, le genre, la durabilité.

Au niveau macroéconomique

Évolution des exportations de fruits et légumes des pays ACP vers l'UE
(volumes en tonnes, hors bananes, 2008-2018)



Impact du programme PIP 2 (2010-2016)



Les indicateurs macroéconomiques croisés tels qu'ici l'évolution des exportations de fruits et légumes des pays ACP vers l'UE et des résultats de l'évaluation du programme PIP 2 (2016, dernière évaluation externe du COLEACP disponible sur 5 ans) révèlent l'impact positif de l'action du COLEACP. Toutes choses égales par ailleurs, on en déduit à la lecture de l'évolution des exportations depuis 2016 et des indicateurs d'exploitation du principal programme du COLEACP en cours dans la filière fruits et légumes (*voir partie 5 assistance technique*), l'impact positif sur le commerce des fruits et légumes ACP.

Par ailleurs le monitoring FFM montre déjà l'envergure de son rayon d'action et son impact sur les petits producteurs et les emplois directs dans les entreprises bénéficiaires.



+2 Mio

NOMBRE DE PETITS PRODUCTEURS IMPACTÉS
PAR LE PROGRAMME FFM



+130 000

NOMBRE D'EMPLOIS DANS LES ENTREPRISES
BÉNÉFICIAIRES IMPACTÉS PAR LE PROGRAMME FFM



3 Rapport d'impact

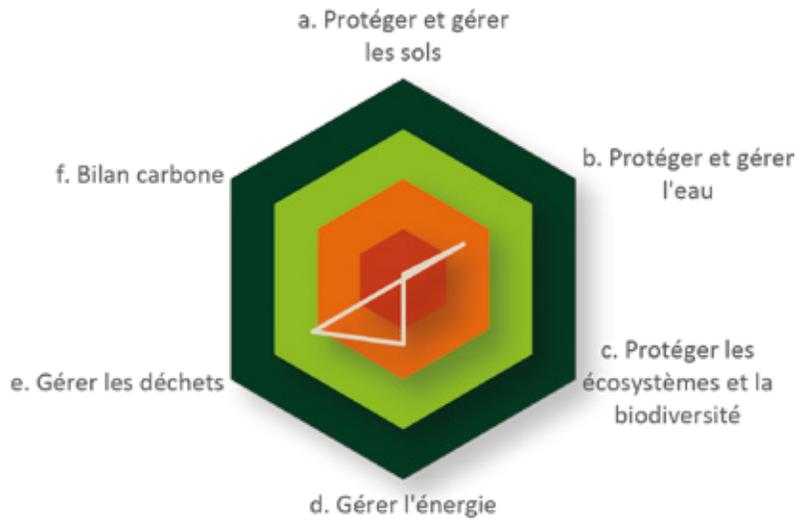
Au niveau microéconomique

Le COLEACP a conçu un système d'auto-évaluation (SAE) permettant aux entreprises bénéficiaires de son action de mesurer leur impact sur le plan de la durabilité de leur activité. Plus précisément, le SAE comprend un questionnaire de référence sur l'entreprise, une check-list pour enregistrer les pratiques actuelles et un ensemble de paramètres couvrant des indicateurs clés tels que la qualité des sols, la consommation d'eau et d'énergie, le taux de rétention de la force de travail et le calcul des bénéfices. Remplir la check-list et les indicateurs chaque année permet aux bénéficiaires de suivre et de démontrer leurs progrès.

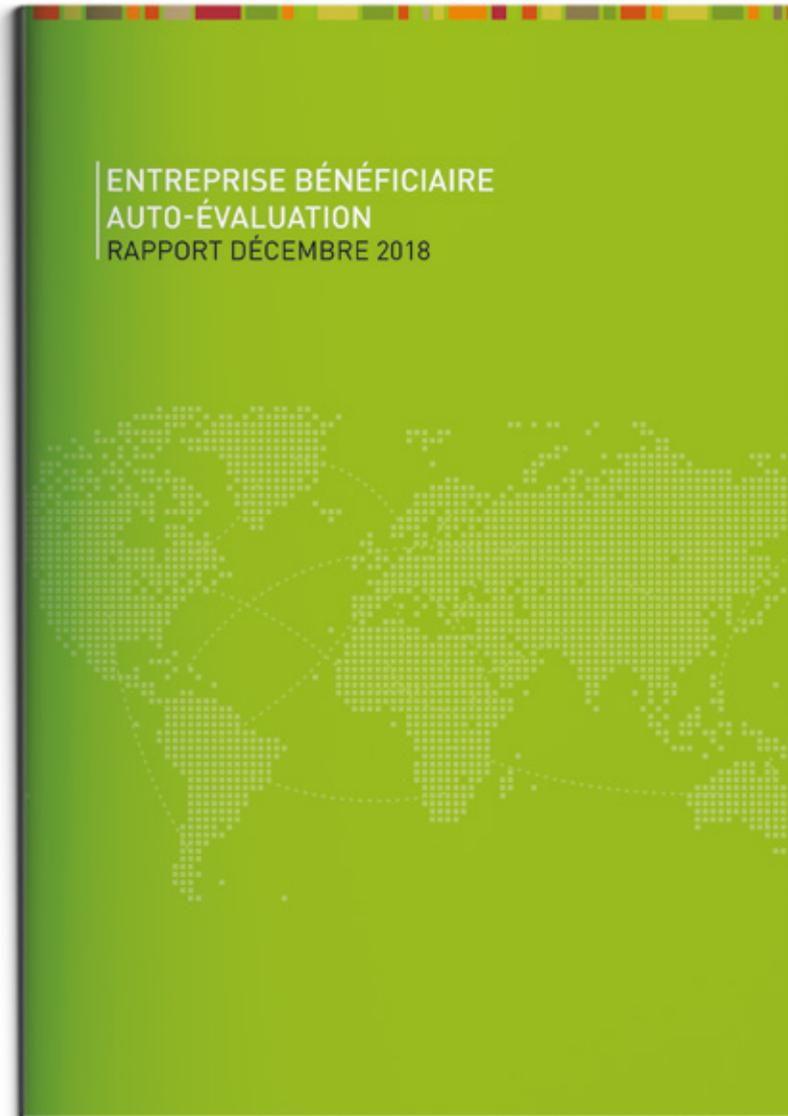
La priorisation d'une partie des activités du programme découle des résultats du déploiement du système d'auto-évaluation du COLEACP sur le plan économique, social et environnemental auprès des entreprises bénéficiaires.

En 2019, l'agrégation de 250 rapports de PME issus du système d'auto-évaluation du COLEACP permettra de disposer de mesures d'impacts individuelles et collectives dans la chaîne de valeur fruits et légumes.





2018



Parité hommes-femmes

Le COLEACP a de manière empirique toujours veillé à la parité hommes femmes dans ses activités notamment de renforcement de capacités de ressources humaines et dans le monitoring de son action. Sous l'impulsion de l'Agence française de développement (AFD), cofinanceur du programme Fit For Market (FFM), et en pleine résonance avec une de ses valeurs fondatrices, l'amélioration continue, le COLEACP a initié en 2018 une démarche plus proactive sur la question du genre.

L'AFD, institution financière publique, est l'acteur central de la politique de développement de la France. Elle s'engage sur des projets dans les pays en développement dans de nombreux secteurs : agriculture, énergie, emploi et formation, santé, transports, développement urbain, etc., à travers un réseau de 85 agences à l'étranger. Son action s'inscrit dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD). Compte tenu de la mission du COLEACP, qui s'inscrit dans une approche de

développement durable, ainsi que de l'ampleur du réseau de partenaires du COLEACP, une prise en compte plus importante des enjeux de genre dans ses activités peut, selon l'AFD, avoir un impact très significatif en matière de réduction des inégalités entre les femmes et les hommes.

C'est pourquoi l'AFD a considéré que cette approche genre pourrait notamment s'appuyer sur un travail de renforcement de capacités des collaborateurs du COLEACP et de leurs

partenaires. En 2019, l'agence a prévu la finalisation et la mise en œuvre d'un plan d'action et d'un monitoring spécifique sur la question du genre au COLEACP, tant sur le plan interne que dans ses actions d'assistance technique en pays ACP.

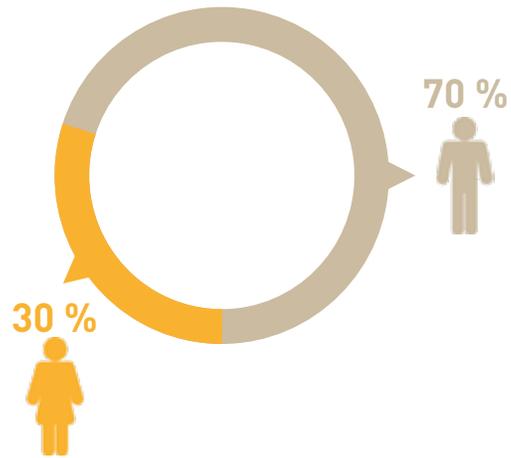
Premiers résultats (début 2019), une photographie de la parité-hommes femmes tant en interne au COLEACP que sur le plan externe chez les bénéficiaires des programmes du COLEACP.

Employés du COLEACP

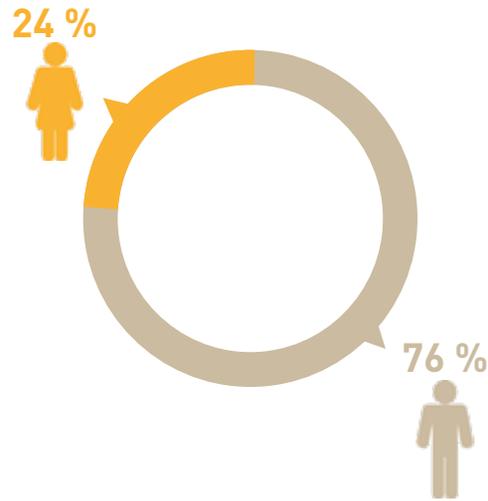


Bénéficiaires du COLEACP

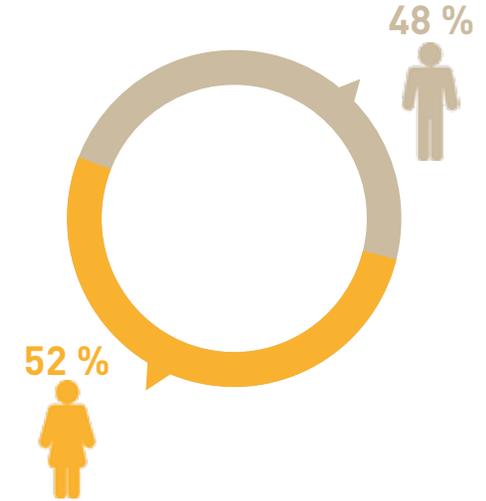
Apprenants inscrits sur la plateforme e-learning



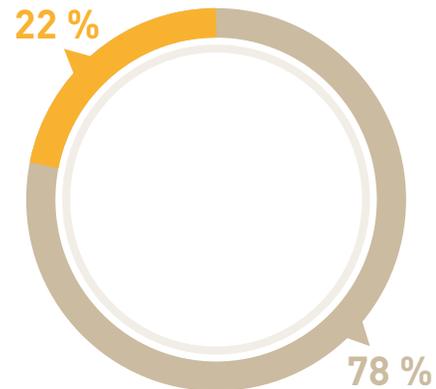
Experts sous contrat cadre avec le COLEACP



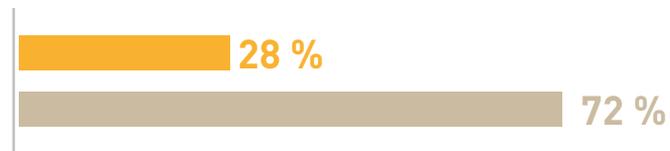
Nombre d'employés



Nombre de personnes formées en direct (en agrégé)



Formations individuelles



Formations collectives



Impact sur l'environnement

« Ça commence par nous »

En 2017, le COLEACP a mis en place une politique proactive sur le plan environnemental au sein de l'organisation même, afin d'être en cohérence avec les principes de sa charte durabilité, et de prendre en compte les impacts environnementaux des activités de l'association et de ses programmes. En outre, il s'agit de favoriser l'adoption de meilleures pratiques au sein des bureaux de Bruxelles et de Rungis.

Le Label « Entreprise Ecodynamique » proposé par Bruxelles Environnement (BE) a été identifié comme une bonne option pour initier la démarche et entrer dans une première étape concrète. Il s'agit d'une reconnaissance officielle et gratuite par une agence publique de la Région Bruxelles Capitale. Le label valorise les initiatives environnementales des entreprises/associations bruxelloises, en matière de gestion et prévention des déchets, d'utilisation rationnelle de l'énergie et de gestion de la mobilité des travailleurs. Ainsi le label pourra être obtenu pour le bureau du COLEACP de Bruxelles mais les bonnes pratiques pourront être mises en œuvre également dans le bureau de Rungis. Les efforts réalisés sont symbolisés selon une échelle à trois niveaux : une, deux ou trois étoile(s), et l'entreprise /association labélisée peut utiliser le Logo dans sa communication vers l'extérieur.

Dans la nouvelle version du Label, révisée en 2018, BE a développé un référentiel qui s'adapte aux activités et au profil de la structure qui souhaite être labélisée. BE

offre désormais l'accès à une plateforme en ligne, simple d'utilisation, et qui permet à l'équipe gérant le label au sein de l'association d'être flexible et autonome. L'outil permet de créer son propre dossier de labellisation, de le compléter à son rythme, d'interagir directement avec l'équipe du Label Entreprise Ecodynamique et de consulter l'agenda des formations proposées.

Les bonnes pratiques à mettre en œuvre couvrent 8 thématiques : eau, déchet, mobilité, énergie, espace vert, bruit, achat et organisation. Elles s'articulent selon 4 niveaux :

- les obligations légales (pour lesquelles il faut être en règle à 100%) ;
- les bonnes pratiques obligatoires, définies par BE (également obligatoires à 100%) ;
- les bonnes pratiques (50% réalisés pour obtenir la première étoile) ;
- les bonus (permettent d'augmenter le pourcentage de réalisation des Bonnes Pratiques).

La mise en place de cette démarche au sein du bureau s'est faite en plusieurs étapes. En 2017, un groupe de travail de 5 personnes employées du COLEACP s'est constitué, sur une base volontaire et avec le plein soutien et l'engagement clair de la direction générale. Trois personnes du groupe ont suivi une session d'information sur le référentiel et l'utilisation de la plateforme en ligne. Une séance d'information et de sensibilisation a été organisée pour l'ensemble du personnel du bureau afin d'expliquer la démarche et recueillir les remarques et questions.

Le démarrage proprement dit de la démarche a permis en 2018 de dresser un état des lieux de ce qui est fait actuellement, notamment en matière de mobilité, de gestion des déchets, ou encore de politique d'achat. Cela a également permis d'identifier et de prioriser les actions à mener. Les premières actions concrètes ont été lancées sur les thèmes de la mobilité au travail et de la gestion des déchets (réalisation d'un guide de bonnes pratiques diffusé en interne).



Tout au long de la mise en place, l'équipe et la direction ont veillé à entretenir l'état d'esprit positif et communiquer régulièrement sur l'état d'avancement de la démarche. Par exemple sous la forme de vidéos internes.

En termes de calendrier, le COLEACP dispose de 18 mois pour définir son référentiel et encoder les bonnes pratiques et les preuves endéans 18 mois. Le système compare les pratiques mises en œuvre avec ce qui devrait être fait « idéalement » et calcul un pourcentage de réussite. BE vérifie les données encodées et dans 25% des cas, un audit sur site est réalisé.

Vu la nature des activités du COLEACP, une attention particulière est consacrée aux déplacements (train, avion). La politique interne en terme de déplacement s'articule tant au niveau de la réduction de l'empreinte carbone qu'au niveau de la compensation de celle-ci, lorsque les impératifs logistiques ne permettaient pas de privilégier des modes de déplacements alternatifs moins polluants. Le COLEACP a compensé, au premier semestre 2019, son empreinte carbone 2017-2018. Un tableau de bord permet de suivre les progrès réalisés et, à ce jour, 100 % des obligations légales sont remplies et près d'un quart des bonnes pratiques l'est également. L'objectif est d'obtenir le label ECODYN d'ici la fin de l'année 2019.



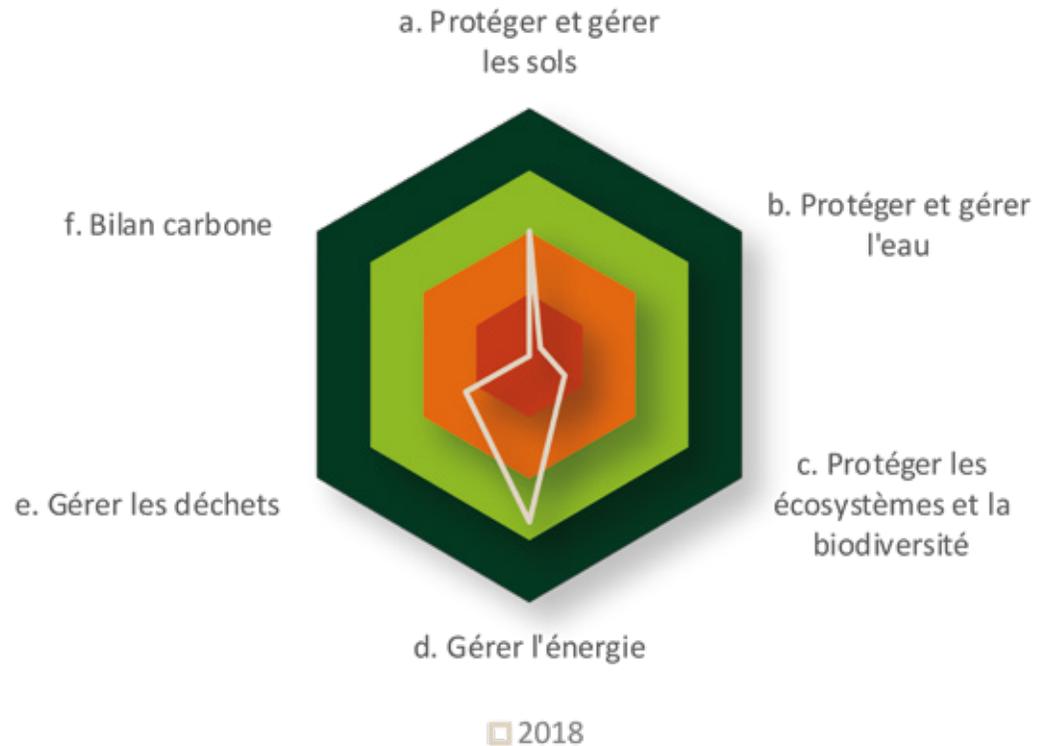
3 Rapport d'impact

Gestion de l'impact environnemental sur un plan externe

Un des sept domaines de la charte durabilité du COLEACP, signé par les membres et les bénéficiaires de l'association, est l'environnement. Elle définit l'engagement de l'association, des bénéficiaires de ses programmes comme suit « Nous gérons nos activités de manière à réduire tout effet préjudiciable à l'environnement à protéger les ressources naturelles, la biodiversité et les services écosystémiques ».

Une des thématiques clés du système de formation du COLEACP est la gestion de l'environnement. Elle intègre les thèmes suivants : production durable ; gestion durable des énergies, de l'air, de l'eau, des sols, des déchets et de la biodiversité.

Le système d'auto-évaluation de la durabilité conçu par le COLEACP est un outil de gestion d'entreprises prévu pour les producteurs et les fournisseurs de fruits et légumes basés dans les pays ACP. Le SAE peut être utilisé pour prévenir les mauvaises pratiques et intégrer les bonnes pratiques. Dans la liste des contrôles et des métriques, plusieurs indicateurs concernent spécifiquement l'environnement.



GAMBIE, Gambia Horticultural Enterprises, la gestion de l'eau

Pour produire des fruits et des légumes de qualité, l'entreprise Gambia Horticultural Enterprises (GHE) utilise un vaste système d'irrigation et dispose de divers puits et forages. GHE utilise également de l'eau après le processus de récolte pour nettoyer et transformer les produits. Néanmoins, ses ressources en eau sont limitées et doivent être gérées avec soin. Lors du diagnostic SMETA, il a été souligné que GHE devait investir dans un système de gestion de l'eau pour améliorer l'utilisation efficace de ses ressources en eau, réduire la quantité d'eaux usées et minimiser son impact sur l'environnement. La première étape pour améliorer la gestion de l'eau a consisté en une formation des membres du personnel de GHE afin qu'ils comprennent mieux les différentes composantes de la gestion de l'eau et comment réduire leur impact sur l'environnement. Cette formation COLEACP constitue la base de la phase de mise en œuvre pratique du système de gestion de l'eau.

KENYA, FRIGOKEN et INTERVEG, la gestion de l'eau et des sols

En raison d'une évolution importante du climat dans les zones de production, les agriculteurs kenyans sont confrontés à des sécheresses de plus en plus sévères. La plupart des petits exploitants et des agriculteurs de taille moyenne ont souvent un accès limité à l'irrigation et leur dépendance à des pluies et des précipitations plus faibles est de plus en plus préoccupante. Plusieurs entreprises exportatrices de haricots verts ont demandé un appui afin d'aider leurs producteurs à utiliser l'eau disponible de manière plus efficace et durable.

Une assistance technique est actuellement déployée, afin de mettre en place une méthodologie d'appui et de formation en plusieurs étapes : suite au diagnostic initial permettant d'analyser les pratiques actuelles, il sera possible d'identifier des mesures faciles à adopter (simple et ne nécessitant pas de technologie complexe et coûteuse) et efficaces pour améliorer les pratiques actuelles de gestion de l'eau et enfin de définir

un programme de formation à la gestion de l'eau. Ce programme pourra être déployé par les équipes techniques des entreprises exportatrices.

Une première mission de diagnostic a été conduite chez Frigoken (travaillant avec 50 000 petits producteurs) et chez Interveg (travaillant avec 350 producteurs). L'appui se poursuivra en 2019 sur base de ces diagnostics.

La même méthodologie est employée pour répondre à une demande similaire en matière de gestion des sols. L'objectif de la mission est d'identifier des mesures facilement applicables par les petits exploitants afin de minimiser les dommages causés par les conditions de sécheresse et tirer parti de l'amélioration de la fertilité des sols. Ces mesures ne doivent pas entraîner une augmentation des coûts de production pour les agriculteurs et doivent pouvoir être facilement intégrées dans leurs pratiques de production agricole, la rotation des cultures et la gestion de leur bétail. La culture ciblée pour cette première étape est la culture de haricots verts. Les deux entreprises appuyées sont Interveg et Frigoken. Les mesures définies seront intégrées dans un programme de formation sur la conservation des sols et la proposition de pratiques alternatives.



3 Rapport d'impact

CAMEROUN, Africa Bio, la gestion et valorisation des déchets

Pour répondre à une demande croissante des entreprises horticoles partenaires sur la gestion et la valorisation des déchets de transformation mais également sur la diminution des pertes, notamment en post récolte, la stratégie d'intervention doit s'articuler autour de deux axes principaux et complémentaires (cf. schéma illustratif ci-contre) :

- la réduction de la quantité de déchets produits ;

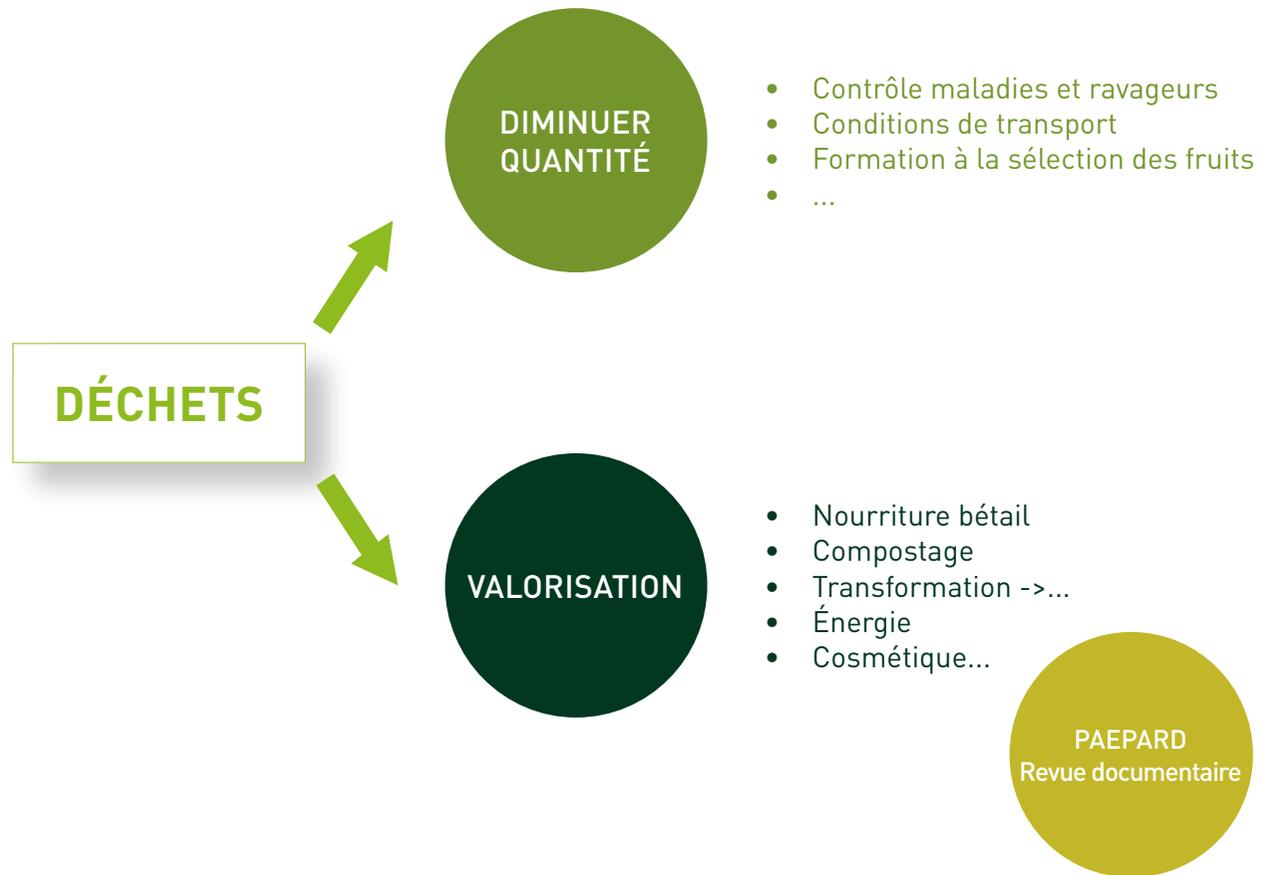
- la valorisation des déchets résiduels.

À titre d'exemple, Africa Bio produit et transforme divers fruits issus de l'agriculture biologique. En raison de ses activités de transformation, elle produit une grande quantité de déchets et est en même temps confrontée à un manque de matières fertilisantes pouvant être utilisées en agriculture biologique. Or elle ne dispose pas d'un site de fabrication de compost.

Elle a donc bénéficié d'un diagnostic initial qui a permis d'analyser les sources de matières premières disponibles sur les différents sites

de production et de transformation et de les mettre en lien avec les besoins en fertilisants. L'entreprise dispose des recommandations de l'expert pour démarrer la mise en place d'une unité de compostage économiquement viable qui doit lui permettre de gérer au mieux les déchets et assurer une certaine autonomie dans la production de matières fertilisantes.





APPUI COLEACP

3 filières envisagées :

- Haricot vert - Sustainable Food Lab
- Mangue - Bakker
- Avocat au Kenya

Exemples d'appui :

- Monitoring des déchets de mangues au Burkina Faso et au Sénégal
- Appui spécifique aux analyses économiques et techniques des options
- Appui compostage (Africa Bio)
- Partenariat Air France - KLM





FOCUS: THÈMES D'ACTION PRIORITAIRES POUR LE COLEACP

L'ÉVALUATION DE LA DURABILITÉ

LE DÉFI SANITAIRE ET PHYTOSANITAIRE (SPS)

L'ACCÈS AUX MARCHÉS RÉGIONAUX VS INTERNATIONAUX

L'ACCÈS AUX FINANCES

Évaluation de la durabilité

Des Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) à l'initiative pour une agriculture durable du secteur des aliments et des boissons (plate-forme SAI), tout le monde en parle. Mais qu'est-ce que la durabilité signifie dans la pratique pour les entreprises et en particulier les PME ? Comment y parviennent-elles ? Comment évaluent-elles leur durabilité ? Comment peuvent-elles valoriser leur progrès ? C'est tout l'enjeu du programme Fit For Market (FFM) et, spécifiquement via FFM, de la mise en œuvre du système d'auto-évaluation (SAE).

Pour rappel, le SAE du COLEACP est un outil de gestion d'entreprise à destination des producteurs et fournisseurs de fruits et légumes des pays ACP. Les opérateurs de la chaîne de valeur peuvent utiliser le SAE pour intégrer les bonnes pratiques, prévenir les mauvaises et consolider leur viabilité financière.

L'outil offre aux entreprises un cadre d'amélioration continue. Répondre à des questions simples sur des actions pratiques et réalisables permet d'apporter des améliorations étape par étape et encourage le respect des réglementations et des normes, ce qui facilite l'accès aux marchés en permettant aux entreprises de fournir des preuves de bonnes pratiques et de répondre aux attentes des acheteurs.

Pour les producteurs et les fournisseurs de fruits et légumes des pays ACP, l'adoption de pratiques durables peut ainsi avoir un effet positif sur les résultats financiers de leur entreprise. Avec des outils d'évaluation et de suivi adaptés, il y a moyen de rendre les fermes et les entreprises plus efficaces, rentables et résilientes. L'amélioration des sols augmente les rendements et réduit la nécessité d'utiliser des intrants comme les engrais ; la réduction des pertes après récolte augmente les profits ; l'utilisation efficace de l'énergie réduit les coûts ; et de meilleures conditions pour les travailleurs améliorent la productivité.

Pour les producteurs, les entreprises, les coopératives et les groupes d'agriculteurs ACP, le fait de cocher la case de la durabilité ouvre l'accès à des marchés à forte valeur

ajoutée et à des marchés de niche, tant au niveau régional que mondial. En fait, avec leurs systèmes agricoles à faibles intrants et leur conscience de l'impact sur le développement, les producteurs horticoles ACP sont déjà bien placés pour produire les cultures et les aliments durables de plus en plus demandés par les marchés. Il existe des possibilités évidentes de tirer parti de ces avantages et de développer de nouveaux marchés dans le secteur des fruits et légumes.

La preuve en deux témoignages d'entrepreneurs



4 FOCUS : Thèmes d'actions prioritaires pour le COLEACP

► KENYA, AAA Growers

Gérer cinq exploitations agricoles et mener une politique ambitieuse en matière de durabilité : voilà le défi de cette entreprise kenyane, spécialisée dans la culture et le packaging innovant de produits frais.

COLEACP : Pouvez-vous nous expliquer comment est née l'entreprise AAA Growers ?

Frank Obure, Directeur Général des stations de conditionnement : Nous avons démarré avec un premier site de production en 2000. À l'époque, nous étions une start-up agricole financée grâce au programme PME de la Banque Mondiale. Aujourd'hui, nos activités sont réparties sur cinq sites dédiés à la production, la transformation et le conditionnement de nos produits, via une gestion verticalement intégrée « de la semence à l'étalage ».

Notre politique durable est basée sur une production diversifiée, la gestion efficace de l'eau, l'énergie solaire et l'utilisation de procédés biologiques pour protéger les récoltes.

Quels sont vos produits et marchés et quelle est votre spécificité ?

Au total, une trentaine de variétés de légumes sont réparties sur nos cinq sites. Certaines espèces se retrouvent dans plusieurs exploitations, d'autres sont spécifiques. La *Hippo Farm* à Thika (la toute première exploitation) produit des piments, des brocolini, des courges butternut, des haricots fins, des poivrons, de la citronnelle... La *Chestnut Farm* propose entre autres des herbes aromatiques, des fraises et des framboises. La *Turi Farm* cultive également du pak-choï et des épinards. Et sur les 185 hectares de la *Simba Farm*, 45 sont dédiés à la culture de roses et 40 autres accueilleront bientôt la future culture d'avocats. Nos lignes permettent des emballages complexes, mélangeant plusieurs produits transformés. Nous misons particulièrement sur l'innovation pour offrir un packaging innovant et une durée de vie étendue des produits.



© AAAGrowers

Quelle est la composante durable de vos activités et comment en faites-vous la promotion ?

Notre objectif est d'atteindre le niveau zéro en résidus de pesticides. Notre politique durable est basée sur une production diversifiée, la gestion efficace de l'eau, l'énergie solaire et l'utilisation de procédés biologiques pour protéger les récoltes. La diversité de notre production permet une rotation des cultures, une meilleure gestion du sol, une adaptation aux changements de températures et une gamme étendue à offrir à nos clients toute l'année. Lorsqu'une exploitation rencontre des difficultés, les autres peuvent pallier sans que cela n'affecte nos clients. Nos employés sont formés à une culture de la sécurité et de la qualité alimentaire. Nous utilisons l'irrigation au goutte à goutte pour réduire les quantités d'eau utilisées pour la production, et chaque exploitation dispose d'un barrage ou d'un réservoir pour stocker le surplus d'eau des saisons pluvieuses.

La collaboration avec le COLEACP nous a permis de former nos équipes aux audits environnementaux, notre personnel est donc au fait des enjeux et normes environnementales.

Nous favorisons les installations solaires lorsque c'est possible et tentons de préserver au maximum la nature, notamment via une étroite collaboration avec les autorités compétentes. Nous sommes également impliqués dans de nombreux projets RSE autour de chaque site. Citons par exemple la construction d'une cantine d'école, un centre de test VIH favorisant la sensibilisation au dépistage, une aile de maternité ou encore la récolte d'une plante envahissant un barrage local et utilisée comme combustible pour alimenter la cantine d'une de nos exploitations.

Comment gérez-vous la diversité et votre empreinte carbone ?

Chaque site est unique : les opérations dépendent de leur localisation. Loger les

centres de conditionnement au cœur des exploitations permet d'allonger la durée de vie des produits et de ne transporter jusqu'à l'aéroport que ce qui est prêt à l'exportation, réduisant ainsi le transport de matière première.

Concernant l'aspect durable de vos activités, que vous a apporté le COLEACP ?

La collaboration avec le COLEACP nous a permis de former nos équipes aux audits environnementaux, notre personnel est donc au fait des enjeux et normes environnementales. Nous avons par exemple abandonné l'utilisation de pesticides après avoir clairement compris les avantages d'autres procédés agricoles.

www.aagrowers.co.ke



© AAAGrowers

4 FOCUS : Thèmes d'actions prioritaires pour le COLEACP

UGANDA, KadAfrica

Comment une entreprise agro-industrielle et sociale utilise le fruit de la passion pour rendre des jeunes filles économiquement autonomes. Avec un impact positif qui s'étend également aux familles des néo-entrepreneures.

COLEACP : Pourquoi avez-vous choisi cette voie ? Quelle est votre histoire ?

Eric Kaduru, Co-Fondateur et membre du Conseil d'Administration : Dans la région de Rwenzori où KadAfrica est située, moins de 50 % des jeunes filles ont terminé l'école primaire et moins de 1 % l'école secondaire. Lorsqu'une fille quitte l'école, son monde se restreint, les opportunités de rencontres diminuent et trouver de nouvelles ressources devient plus complexe.

Ajoutez à cela des grossesses précoces fréquentes et le taux de SIDA le plus élevé du pays (15,2 % par rapport à une moyenne nationale de 7,1 %), vous obtenez une population de jeunes femmes particulièrement vulnérables, présentant de fortes difficultés à gagner de l'argent, choisissant au contraire des voies risquées comme la prostitution ou le mariage précoce.

Cette situation est aggravée par le fait que 93 % des Ougandaises ne peuvent obtenir des titres de propriété. Or, l'économie du pays est basée sur l'agriculture et près de 80 % de la population en vit.

L'autonomisation des jeunes filles non scolarisées passe par une formation exclusive appelée KadAfrica Experience

Dans ce contexte, la manière la plus simple pour une femme d'acquérir une terre agricole est le mariage, provoquant souvent une inégalité de pouvoir : les femmes travaillent la terre mais ne peuvent disposer de leurs propres revenus.

KadAfrica a travaillé avec plus de
2.240
Femmes dans le district de
Kabarole



En pratique, comment cela se déroule-t-il sur le terrain ?

L'autonomisation des jeunes filles non scolarisées passe par une formation exclusive appelée *KadAfrica Experience*. En leur apportant la terre, la connaissance et le savoir-faire pour démarrer leur propre exploitation de fruits de la passion, elles acquièrent des compétences financières et deviennent de véritables entrepreneures de l'agro-industrie. Ces jeunes filles suivent un programme de formation ludique et complet de deux ans et en ressortent armées pour prendre des décisions responsables pour elles-mêmes et leurs enfants, cassant ainsi le cycle de pauvreté et construisant une communauté plus prospère et égalitaire. Chaque famille reçoit dix jeunes plants à replanter dans leur exploitation pour qu'ils puissent gagner de l'argent et apprendre à leur tour grâce à leurs filles. L'objectif est que les familles les encouragent à continuer leur formation et à réussir. Pour que notre action ait un réel impact, l'environnement dans lequel évoluent nos filles doit lui aussi changer afin qu'elles puissent s'y épanouir. KadAfrica achète 100 % de la production de fruits. Nous nous chargeons du stockage et de la distribution chez les grossistes. Fin 2018, nous avons démarré la transformation en pulpe de fruits concentrée. Grâce à notre chaîne de valeur inédite, nous sommes à même de produire des fruits de la passion de haute qualité, et ce à un prix stable toute l'année.

Combien de femmes avez-vous employées jusqu'à présent ? Leur statut a-t-il changé ?

Nous avons travaillé avec plus de 2.240 femmes dans le district de Kabarole. Des changements ont été constatés à différents niveaux : dans la gestion des finances des ménages, dans les pratiques agricoles, dans l'état de santé et les conditions d'hygiène du ménage de nos bénéficiaires et de leurs familles.

Concernant l'aspect durable de votre activité, que vous a apporté le COLEACP ?

La collaboration avec le COLEACP démarre et nous sommes persuadés que cela nous aidera à progresser dans l'ensemble de notre démarche.

www.kadafrika.org



Le défi sanitaire et phytosanitaire

Les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) ne peuvent tirer pleinement parti du commerce agricole que s'ils sont en mesure de fournir des produits compétitifs et conformes aux réglementations et normes en vigueur. Les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) de plus en plus strictes, associées aux exigences du marché en matière de normes environnementales, sociales et éthiques, constituent un défi pour les fournisseurs ACP et affectent de plus en plus leur capacité à accéder aux marchés nationaux, régionaux et internationaux.

L'évolution de la réglementation SPS de l'Union européenne (UE) a un impact particulier. Il s'agit notamment du renforcement des règles phytosanitaires (dans le cadre de l'actuelle directive 2000/29/CE et du nouveau règlement UE 2016/2031), qui visent à prévenir l'introduction ou la propagation d'organismes nuisibles dans l'UE, mais imposent également des exigences accrues aux services d'inspection ACP et aux organisations nationales de protection végétale. Le règlement (CE) n° 1107/2009, visant à protéger les travailleurs, les consommateurs et

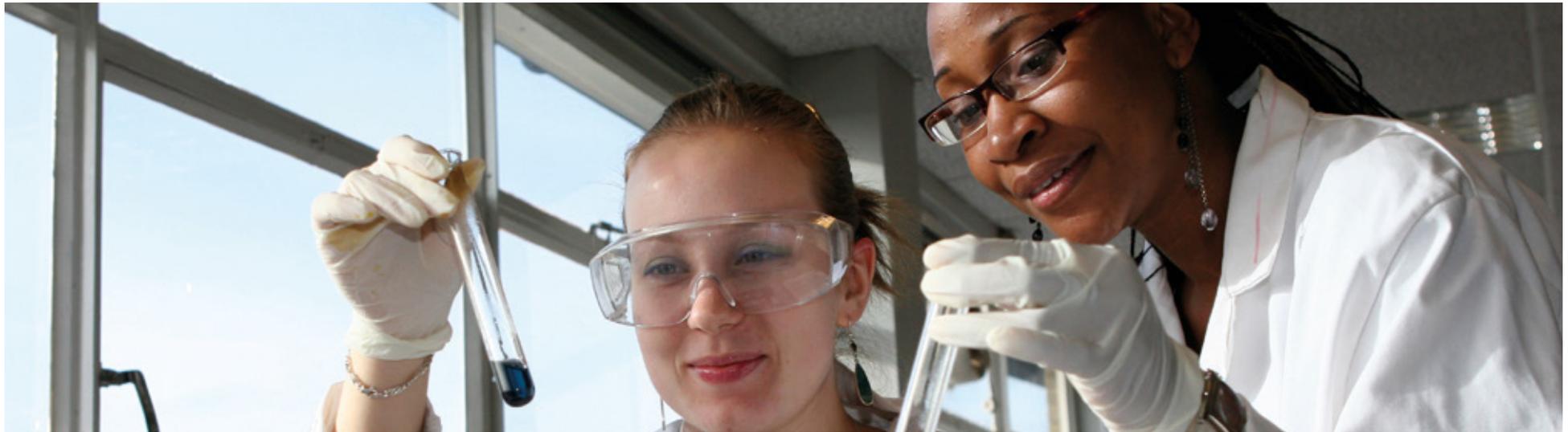
l'environnement, entraîne une diminution des produits phytopharmaceutiques autorisés, pouvant impliquer une augmentation des coûts de production pour les producteurs ACP et une augmentation du nombre de non-conformités en matière de santé végétale et de résidus de pesticides. Cette évolution exerce donc une pression à la fois sur les producteurs et les exportateurs ACP, ainsi que sur les autorités compétentes du secteur public.

Malgré les progrès accomplis ces dernières années par les acteurs privés et publics, en

2018 il est devenu de plus en plus évident que les nouvelles règles SPS font pression sur les autorités publiques, en particulier sur les services d'inspection, les organisations nationales de protection des végétaux et les autorités d'enregistrement des pesticides. Le développement des capacités de ces autorités est fondamental pour maintenir le flux des échanges commerciaux et le potentiel d'exportation dans le secteur horticole de grande valeur, ainsi que pour protéger les consommateurs sur les marchés nationaux, régionaux et internationaux.

Surveillance de la réglementation et de la conformité SPS

Le COLEACP surveille en permanence les réglementations de l'UE, ainsi que toute non-conformité des exportations ACP. L'objectif est d'identifier à un stade précoce tout changement ou problème émergent afin que les opérateurs ACP puissent être informés et que les actions de soutien du COLEACP soient réalignées. (voir *surveillance de la réglementation et de la conformité SPS*)



Les principales implications possibles pour les pays ACP étant :

- D'importantes cultures d'exportation comme la mangue sont touchées.
- À l'avenir, il y aura une faible tolérance des cas de non-conformités (NC), avec le risque d'un plus grand nombre de mesures d'urgence ou d'interdictions (et plus de contrôles à l'importation signifie plus de chances de trouver des NC).
- Les ONPV doivent disposer des ressources (humaines et financières) et des compétences nécessaires, et toutes les procédures opérationnelles doivent être en place et fonctionner efficacement.

- Les ONPV doivent s'assurer que des contrôles officiels sont appliqués à tout moment pour garantir que les exportations répondent aux exigences.
- Les ONPV doivent travailler en étroite collaboration avec les opérateurs privés pour informer et appliquer les plans d'action nationaux.

Dans ce contexte, une nouvelle proposition a été élaborée en 2018 pour compléter le programme Fit For Market axé sur le secteur privé : «Renforcement des systèmes sanitaires et phytosanitaires dans les pays ACP pour le secteur horticole». L'accent est mis sur la sensibilisation à la réglementation et aux normes SPS, le renforcement de la capacité

des autorités publiques à améliorer la gestion et l'application des règles SPS et l'innovation en matière de recherche pour développer les connaissances et les technologies nécessaires à la conformité SPS. Ce nouveau soutien tout-ACP sera fourni par le COLEACP à la demande du Groupe des États ACP entre 2019 et 2022, avec un budget de 15 millions d'euros au titre du 11^{ème} FED. Il s'agit d'un premier pas vers la satisfaction du besoin, considérable, au sein des autorités compétentes ACP d'assurer la sécurité des aliments pour les consommateurs, et d'une base pour la poursuite des travaux qui seront nécessaires pour renforcer les systèmes SPS aux niveaux national, régional et international.

L'accès aux marchés régionaux vs internationaux

Pour la première fois à fin 2018, le volume de fruits et légumes commercialisés par les bénéficiaires d'un programme du COLEACP (FFM) sur les marchés locaux et régionaux a dépassé le volume exporté vers l'Union européenne.

Dans les deux cas les marchés sont en expansion. Les raisons sont multiples :

- Les fruits et légumes ont la cote chez les consommateurs du fait notamment de leur bienfait pour la santé et de leur diversité.
- Le marché continental africain se libéralise.
- Les acquis à l'exportation depuis plusieurs années permettent aux professionnels de répondre aux nouvelles demandes du marché local et régional.
- Les producteurs et transformateurs locaux investissent dans des chaînes de production à plus haute valeur ajoutée (fruits séchés, jus de fruits, farines, chips de légumes etc...).
- La classe moyenne dans les villes d'Afrique subsaharienne se développe.
- Les filières d'approvisionnement locales se structurent avec notamment le développement ou l'arrivée de grands groupes de la distribution (ex : Carrefour et Auchan en Afrique centrale et de l'Ouest).

Si les marchés sont riches en opportunités, il n'en demeure pas moins et en particulier pour le marché européen, que leur accès reste complexe d'autant que les conditions d'accès changent en permanence avec l'évolution des cahiers des charges et des exigences réglementaires publiques.

C'est dans ce contexte que le COLEACP continue à accompagner les PME ACP en matière de gestion de la qualité sanitaire des aliments, d'adoption de pratiques durables mais également, étant de plus en plus sollicité pour accompagner les entreprises à saisir les opportunités qui se présentent sur les marchés qu'ils soient locaux ou internationaux, en matière marketing.

Ce qui signifie, et de plus en plus, dans l'assistance technique du COLEACP :

- Analyser les marchés (UE - cf étude 2017 qui sera actualisée en 2019 ; Afrique subsaharienne – cf étude lancée en 2018 dont les résultats seront publiés en 2019) pour mieux cerner les chaînes de valeur les plus prometteuses.

- Rechercher et identifier des clients via des salons internationaux (Fruit Logistica, Biofach,...) ou des rencontres bilatérales.
- Coacher des origines ou des entreprises en matière marketing (identité, supports, images, ...).
- Participer activement à des groupes de travail multi-parties prenantes et décisifs en matière de conditions d'accès au marché pour les PME ACP (GFSI, GlobalG.A.P., SAI platform, Comité SPS à l'OMC...).
- Intégrer dans les outils et programmes de formation le renforcement de capacités des PME dans le domaine marketing et commercial.



L'accès aux finances

Le développement de l'entreprise nécessite des investissements. Par exemple, dans la filière fruits et légumes, la construction d'une station de conditionnement aux normes des nouveaux marchés visés ou l'achat d'équipement pour la transformation de fruits en cas de projet de diversification... L'entreprise ne dispose le plus souvent pas des fonds nécessaires et elle se retrouve fréquemment isolée dans la recherche de fonds. En effet, les banques locales disposent généralement de peu de dispositifs de prêts sur le long terme ou proposent des taux de prêts trop élevés pour le secteur agricole/horticole; les dispositifs



locaux sont parfois peu diffusés ; les fonds d'investissements sont soit méconnus, inadaptés ou difficilement accessibles, les dossiers à compléter pour obtenir ces crédits sont souvent complexes. Les entreprises se heurtent donc souvent à une double difficulté : l'identification des possibilités de financement et l'élaboration d'un dossier de demande d'octroi de crédit.

Cela témoigne de la nécessité d'améliorer la rencontre entre l'offre et les besoins. D'un côté des entreprises qui recherchent des financements et de l'autre des banques et des investisseurs connaissant peu le secteur agricole mais en recherche d'entreprises «bancables». Suite à ces constats, en 2018 :

- la base de données des organismes financiers susceptibles d'investir dans le secteur agricole ACP a été élargie aux pays francophones couverts par le COLEACP ;
- l'appui aux entreprises s'est orienté vers : un appui pour identifier leurs besoins en matière de financements, la mise en contact avec les structures les plus adaptées à ces besoins et le cas échéant un conseil pour l'élaboration de leur dossier.

En Afrique spécifiquement, selon l'IFC (Société financière internationale, BM), alors que l'agriculture emploie environ 55% de la population en Afrique subsaharienne, 1% seulement des prêts bancaires vont au secteur agricole. En outre, seuls 5,9% des adultes des zones rurales disposent d'un compte bancaire. Le secteur des fruits et légumes est particulièrement peu attractif pour les banques. Ceux-ci ayant une durée de conservation très limitée et une exposition élevée aux risques SPS.

C'est pourquoi le COLEACP a intégré dans son appui aux PME l'accès aux finances en :

- leur présentant des sources de financement ciblées,
- renforçant leurs compétences commerciales,
- collaborant avec elles à l'élaboration de plans d'affaires complets et structurés.

Face aux défis croissants et aux opportunités commerciales du secteur, l'accès au financement et le renforcement des compétences métiers sont des dimensions qu'il fallait prendre en compte. C'est pourquoi il a été décidé en 2018 de renforcer l'équipe permanente avec des experts alliant connaissances techniques agronomiques et expertise métier sur l'accès au financement.

À fin 2018, le COLEACP a par ailleurs concentré son approche en ciblant davantage les partenaires potentiels. L'objectif étant de se rapprocher d'une quinzaine d'investisseurs sur l'année 2019.







5 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS 2018 DU COLEACP ET DE SES PROGRAMMES

PROGRAMMES EN COURS ET CLOS EN 2018

ASSISTANCE TECHNIQUE

FORMATION

ANALYSE DES MARCHÉS

INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT

PLAIDOYER

INFORMATION ET COMMUNICATION

DÉVELOPPEMENT D'AFFAIRES

Le COLEACP est organisé en 7 services qui correspondent aux 7 domaines d'expertise interne de l'association. L'activité de chaque service est financée par des programmes de coopération. Chaque service est accessible aux membres du COLEACP et aux bénéficiaires des programmes gérés par le COLEACP.

Programmes en cours en 2018

Fit For Market (FFM) Renforcement de la durabilité et de la compétitivité du secteur horticole ACP. En fin d'année 3 ;

Fit For Market SPS (FFM SPS) Renforcement des systèmes sanitaires et phytosanitaires du secteur horticole ACP. En année 1 (lancé début 2019) ;

STDF Togo : Renforcer le système de contrôle et de certification phytosanitaires pour la filière fruits et légumes du Togo. En année 1 (lancé en octobre 2018) ;

Mouche des fruits : année 5 (dernière année), coaching technique du Projet de Lutte Régional contre la Mouche des Fruits en Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ; préparation pour 2019 de la capitalisation et de la pérennisation des résultats obtenus, notamment sur le système de surveillance.



Programmes clos en 2018

PRODEFIMA, programme d'intervention sur la filière mangue en Guinée ;

PAEPARD II, collaboration Afrique-Europe dans le domaine de la recherche agronomique.



PRODEFIMA

Le Projet de développement de la filière mangue en Guinée (PRODEFIMA-Guinée) a été mené par l'Agence guinéenne de la promotion des exportations (Aguipex). Il a été financé à hauteur de 3 millions USD par le programme du Cadre Intégré Renforcé (CIR).

Le COLEACP a été en charge du renforcement des capacités de ces acteurs. Des synergies avec le programme Mouches des fruits ont été également mises en œuvre.

L'objectif global était de contribuer à l'accroissement des revenus des acteurs de la filière mangue, en particulier des petits producteurs.

PRODEFIMA visait à renforcer la production et les ventes notamment à l'export de la filière mangue guinéenne. Pour cela le projet a contribué à/au :

- l'amélioration de l'environnement fiscal et réglementaire ;
- l'amélioration de la productivité et de la qualité des mangues ;
- renforcement des capacités de collecte, de conditionnement et de conservation des mangues à l'exportation ;
- renforcement des capacités des acteurs et des organisations de la filière mangue et l'appui à la commercialisation ;
- renforcement du cadre institutionnel au renforcement du cadre institutionnel et des capacités du personnel de gestion du CAFEX –AGUIPEX (agence d'exécution du projet).

Principaux progrès constatés à l'issue des trois années du Programme PRODEFIMA

- Des supports et outils de formations ont été développés.
- Des agents de l'ANPROCA sont à même d'appuyer et de former les récolteurs et producteurs pour l'identification des mangues de qualité.
- Les structures privées identifiées ont mis en place les bases d'un système de gestion de la qualité sanitaire et de la traçabilité. Les responsables techniques de ces structures sont capables de former à leur tour le personnel des stations de conditionnement pour un produit de qualité.
- Le système de contrôle sanitaire et phytosanitaire est finalisé et les inspecteurs sont formés à son utilisation, ainsi qu'à la reconnaissance des fruits piqués.
- Le projet a également permis d'identifier et de former des responsables au sein de la SNPV-DS capables de poursuivre la formation des inspecteurs.

- Depuis le verger jusqu'aux postes de contrôles, en passant par les stations, tout a été mis en place pour permettre à la filière mangue de Guinée de se développer en quantité et en qualité.
- Un appui complémentaire permettrait de consolider ces acquis. Cela pourra notamment se faire à travers le projet Fit For Market du COLEACP, qui prévoit déjà de poursuivre l'appui aux structures exportatrices.



PROGRAMME MOUCHES DES FRUITS

Dans le cadre de l'élaboration de la proposition technique du projet d'appui au plan régional de lutte et de contrôle des mouches des fruits en Afrique d' l'Ouest (PLMF), le COLEACP a été identifié comme organisme de référence de soutien au développement d'une agriculture durable des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) dans le domaine des fruits et légumes.

Le rôle du COLEACP au sein du consortium en charge de la mise en œuvre du projet a été défini comme un « backstopping » au service du Comité de Coordination (CC) et des Comités Nationaux (CN). En outre, pour chaque composante technique du CC, un membre de l'équipe permanente du COLEACP a été désigné comme point référant.

Le backstopping devait avant tout permettre de garder une vue d'ensemble sur le projet afin de garantir l'atteinte des objectifs à long terme. Il ne s'agissait en aucun cas de se substituer au CC ou de régenter le projet, mais bien de faire profiter au maximum le CC de l'expertise du COLEACP dans la filière mangue en Afrique de l'Ouest.

Exemples de réussites du backstopping COLEACP – PLMF

En renforcement des capacités - Plan d'action Mangue :

Fin de la campagne de mangues 2016, le nombre d'interceptions par l'Union Européenne de lots de mangues provenant du Mali, lié à la présence de mouches des fruits était exceptionnellement élevé. L'Union européenne menaçait d'interdire les exportations de mangues depuis le Mali pour la campagne 2017 si celui-ci ne mettait pas en place un plan d'actions rigoureux pour réduire le risque de présence de mouches des fruits dans les mangues.

Sollicité par l'interprofession mangue malienne, le COLEACP s'entend avec le PLMF pour collaborer sur la résolution de cette crise. Une partie des activités sont financées par le budget crise du PLMF et le reste est pris en charge par le budget du nouveau programme du COLEACP : Fit For Market (FFM).

Plusieurs actions concertées sont mises en œuvre, notamment à l'occasion de la préparation de l'atelier d'élaboration et de

validation du plan d'actions pour la réduction des interceptions dues à la mouche des fruits :

1. Réunion préparatoire de revue des données et résultats	2. Organisation de l'Atelier d'élaboration et de validation du plan d'actions	3. Finalisation et envoi du Plan d'actions à la DG Santé de l'UE
12 octobre 2016	13 & 14 octobre 2016	20 octobre 2016

En 2017, le Mali présente son plan d'actions à l'Union européenne et est autorisé à poursuivre ses exportations.

À l'issue de cette crise, grâce aux solutions mise en place par le PLMF et le programme Fit For Market, le nombre de lots de mangues intercepté chute drastiquement.

* Projet de Lutte contre les Mouches des Fruits

Renforcement des capacités - matériels de formation :

À l'occasion de la semaine d'imprégnation et à nouveau lors de l'atelier de janvier 2016, le COLEACP a transmis au PLMF plus d'une centaine de documents produits lors de ses différents programmes (PIP, EDES, etc.). Parmi ces documents, nombreux sont ceux qui ont été par la suite utilisés pour développer les outils et supports de formation du projet. Parmi les documents utilisés (liste non-exhaustive) :

- COLEACP (2015). Cahier Pédagogique: Mangue et Mouches des Fruits. Bruxelles 110p.
- COLEACP-EDES (2015). Manuel pour l'Elaboration des Programmes de Contrôles Officiels. Bruxelles. 52p.
- COLEACP-EDES (2013). Système de sécurité sanitaire : Rôle des autorités compétentes et des exploitants du secteur alimentaire, 1.7, Bruxelles, 29p.
- COLEACP-EDES (2013). Procédures : principales notions d'échantillonnage, cahier technique 9.6, Bruxelles, 24p.
- COLEACP-EDES (2013). Réglementation et normes : Accords SPS et standards internationaux OIE, IPPC & normes CODEX), cahier technique 2.1, Bruxelles, 48p.
- COLEACP-EDES (2012). Système de sécurité sanitaire : Eléments d'un système national de contrôle des aliments, cahier technique 1.6, Bruxelles, 32 p.

- COLEACP-EDES (2012). Système de sécurité sanitaire : Coordination des activités au sein d'un système de sécurité sanitaire des aliments, cahier technique 1.10, Bruxelles 23 p.
- COLEACP-EDES (2012). Système de sécurité sanitaire : Organisation des systèmes de contrôles officiels, cahier technique 1.12, Bruxelles, 25p.
- COLEACP-EDES (2012). Évaluation des risques : Les principes généraux de l'évaluation du risque phytosanitaire, cahier technique 3.6, Bruxelles, 104p.

Résultat : la capitalisation et l'utilisation des acquis COLEACP dans le domaine ont permis de réduire les coûts d'apprentissage liés à tout nouveau projet et de bénéficier de connaissances et savoir-faire existant dans le domaine d'action du PLMF.



Exemples de backstopping en surveillance

Grâce au système de surveillance mis en place dans le cadre du PLMF et aux réunions de concertation privé-public organisées par le COLEACP dans le cadre de ses autres programmes, les dates de fermeture de campagne dans les pays exportateurs de mangues ont été de plus en plus fréquemment utilisées.

Le choix d'implémenter ce système de date de fermeture a été discuté lors des réunions de préparation de campagne entre l'autorité compétente et les professionnels du secteur. Cela a facilité son acceptation par le secteur privé. Durant la campagne, la date effective de fermeture est fixée sur base des données provenant du système de surveillance. Cela permet l'émission d'une date de fermeture de campagne en fonction du risque effectif de présence de mouches des fruits. Cette simple mesure a permis de réduire le nombre d'interceptions. Dans le futur, ce principe peut d'avantage être affiné en proposant une utilisation des données de surveillance pour permettre un traitement différencié entre les différentes zones agroécologiques au sein d'un même pays.

Exemples de backstopping en lutte

Les produits insecticides utilisés contre les mouches des fruits dans les vergers pilotes et dans les actions de lutte intégrée à large échelle dans les pays ont eu des homologations dans les pays grâce, directement ou indirectement, à des actions des programmes du COLEACP (PIP jusqu'en 2015 et ensuite FFM). Le COLEACP a servi de catalyseur pour que ces produits soient homologués en appuyant des essais ou via des contacts permanent avec les firmes phytosanitaires. Un document produit par le Projet FFM du COLEACP fait le point sur les actions des différents firmes phytosanitaires en matière de diffusion et développement de produits contre les mouches des fruits ; il a été transmis au PLMF afin que ces informations soient prises en compte par la composante Recherche et dans la mise à jour des manuels du PLMF. Il est intitulé « Dossier mangue mouches des fruits et maladies post-récolte - Situation des homologations au Comité Sahélien des Pesticides (CSP) et en Côte d'Ivoire ; produits potentiellement utiles en développement ou à développer ». On constate un intérêt grandissant des firmes phytosanitaires sur la problématique des mouches des fruits et de nouvelles solutions sont apparues en cours de Projet ou apparaîtront prochainement. On peut noter ici qu'au début de Projet il n'y avait qu'un seul produit homologué pour les mouches des fruits.

En avril 2017, une mission conjointe du backstopping avec le responsable de la composante lutte a permis un meilleur suivi des vergers pilotes et l'adaptation du manuel de procédures des vergers pilotes aux réalités des pays.

Un manuel de procédures pour la lutte intégrée a également été conçu par le backstopping et proposé à la cellule de coordination de Bamako.







STDF TOGO

L'objectif spécifique du programme est de renforcer le système de contrôle et de certification phytosanitaire pour la filière fruits et légumes du Togo. Le projet doit contribuer à l'amélioration du système de contrôle SPS en vigueur au Togo.

Le programme a démarré en octobre 2018 et a une durée de trois ans. Ses principaux résultats attendus sont :

- un cadre réglementaire et institutionnel en harmonie avec l'accord SMS de l'OMS ;
- des bonnes pratiques d'inspection et de contrôle officiel ;
- des capacités renforcées pour les laboratoires et leur personnel ;
- des capacités renforcées pour les opérateurs privés en matière de bonnes pratiques ;
- un système de contrôle SPS permettant notamment de limiter les impacts environnementaux.

ASSISTANCE TECHNIQUE



RENCONTRER
L'ÉQUIPE
COLEACP
DU SERVICE
ASSISTANCE
TECHNIQUE



Missions techniques conduites en 2018 par les responsables régionaux des programmes et les chargés de projets



29 MISSIONS



23 PAYS



515+
RENCONTRES

JAN	FÉV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	AOÛT	OCT	NOV	DÉC
Ghana	Guinée	Sénégal	Ghana	Mali	Rwanda	Suriname	Mali	Angola	Côte d'Ivoire
Burundi	Tanzanie	Cameroun	Côte d'Ivoire	Sierra Leone	Nigeria	Trinidad et Tobago		Togo	Sénégal
	Ouganda	Gambie	Burkina Faso	Kenya	Kenya	St. Vincent et les Grenadines		Bénin	
	Kenya					Barbade		Kenya	
								Tanzanie	
								Tchad	



Assistance technique au secteur privé

Le COLEACP appuie depuis de nombreuses années les entreprises et groupements de producteurs du secteur horticole ACP. La méthodologie d'intervention s'est confirmée à travers les différents programmes mis en oeuvre. Quelle que soit la problématique sur laquelle le bénéficiaire souhaite un appui, la réponse (plan d'action) proposée suit le plus souvent le process suivant, (tout en répondant aux demandes spécifiques du bénéficiaire (aspect « demand driven » du programme), et tout en tenant compte des actions éventuellement déjà menées au cours des précédents programmes) :

- Diagnostic de la situation existante : revue des pratiques et procédures, des ressources humaines, des infrastructures, etc.
- Appui à la mise en place des actions correctives : renforcement des capacités techniques et pédagogiques des ressources humaines via les formations collectives ou à la carte, appui organisationnel, revue des pratiques et procédures, etc.
- Validation : celle-ci peut éventuellement, selon la thématique, prendre la forme d'une certification.

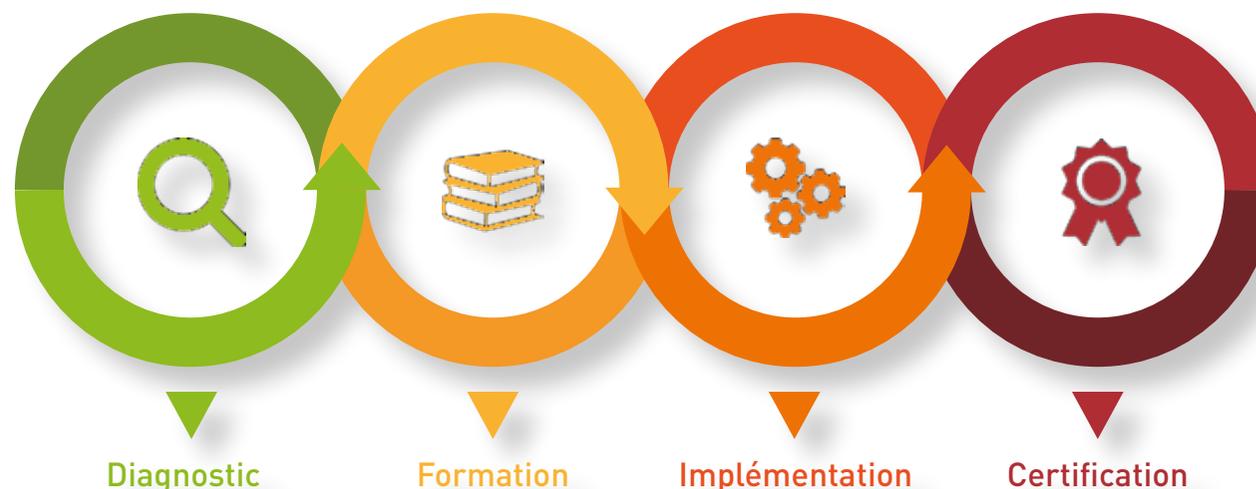
Ce séquentiel vise :

- la révision en profondeur des pratiques des exportateurs/producteurs (grâce notamment à la formation préalable des responsables techniques) ;
- une autonomie dans l'adaptation à l'évolution constante des marchés et donc une meilleure capacité de résilience des opérateurs.

Plus spécifiquement, dans le cadre du Résultat 1 du programme FFM, les actions visent à accompagner les MPME, les groupements de producteurs et les petits producteurs liés au marché formel, vers une meilleure maîtrise de la qualité sanitaire de leurs produits en accord avec les exigences réglementaires et commerciales, en privilégiant des pratiques de production durable.

Le schéma ci-dessous reprend la méthodologie d'appui dans le cas d'une mise en conformité par rapport à des standards privés.

Au niveau de l'exploitation du principal programme du COLEACP, « Fit For Market », l'année 2018 a confirmé la tendance 2017 au niveau de l'intensité des demandes d'appui puisque le COLEACP a reçu et analysé, à fin 2018, 578 demandes individuelles issues d'acteurs de la filière fruits et légumes de 45 pays d'Afrique des Caraïbes et du Pacifique. Ces demandes se sont traduites en 299 plans d'action et 407 activités de renforcement de capacités (assistance technique, formations sur site, formations collectives).



DEMANDES D'INTERVENTIONS

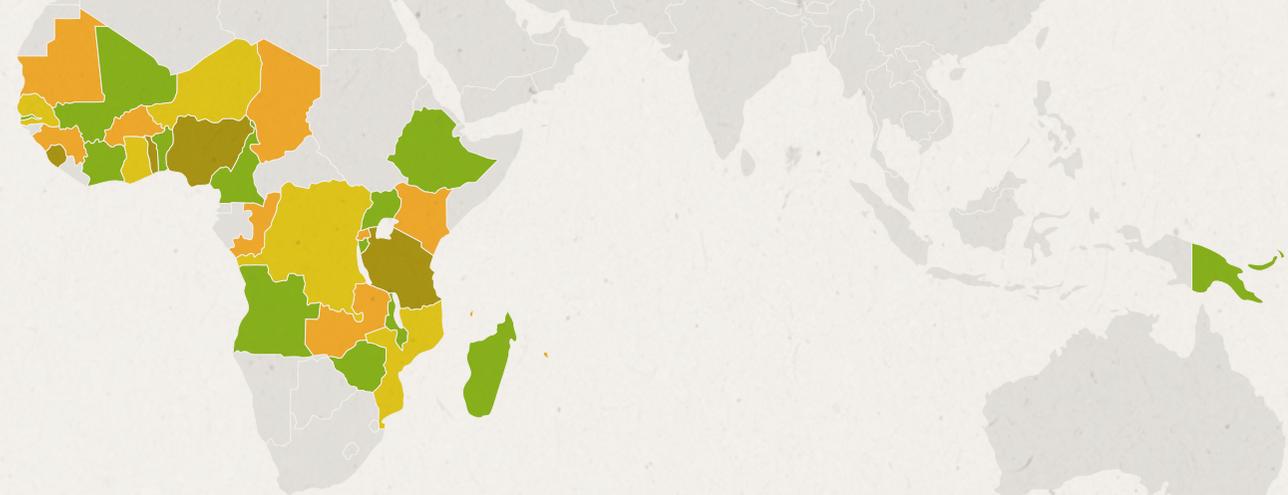
DEPUIS LE LANCEMENT DU PROGRAMME FFM

Angola	2	Papouasie-Nouvelle-Guinée	1
Antigua-et-Barbuda	2	République démocratique du Congo	20
Bahamas	1	République dominicaine	8
Barbade	1	Rwanda	5
Bénin	16	Sainte-Lucie	2
Burkina Faso	23	Saint-Kitts-et-Nevis	1
Burundi	11	Saint-Vincent-et-les Grenadines	4
Cameroun	40	Sénégal	39
Comores	1	Sierra Leone	9
Congo-Brazzaville	3	Suriname	7
Côte d'Ivoire	46	Tanzanie	24
Dominique	1	Tchad	2
Ethiopie	7	Togo	39
Fidji	1	Zambie	1
Gambie	6	Zimbabwe	26
Ghana	27		
Grenade	1		
Guinée-Conakry	12		
Haïti	1		
Jamaïque	2		
Kenya	79		
Madagascar	12		
Malawi	1		
Mali	19		
Maurice (Ile)	1		
Mauritanie	1		
Mozambique	1		
Niger	1		
Nigeria	46		
Ouganda	19		

DEPUIS LE LANCEMENT DU PROGRAMME FFM



EN 2018



INTERVIEWS D'ENTREPRENEURS BÉNÉFICIAIRES DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE DU COLEACP



© Sunuagrix

SÉNÉGAL, Sunuagrix

Créée en 2016, Sunuagrix commercialise principalement des mangues et des citrons bios, destinés à l'exportation. L'entreprise travaille avec plus de 50 producteurs de mangues et une centaine de producteurs de citrons (variété Tahiti lime). À tous ces producteurs, Sunuagrix propose un contrat d'encadrement et de commercialisation qui suit les principes du commerce équitable. Ainsi, sont offerts des débouchés pérennes et des revenus stables.

COLEACP : En quoi votre démarche est-elle fondée sur l'agriculture durable ?

El Hadji Diop, Directeur Général : Nous travaillons sur des productions biologiques en partenariat avec de petits producteurs à qui nous proposons un contrat d'encadrement et de commercialisation de leur production. Les contrats que nous établissons visent une relation équitable et pérenne. En contrepartie, les producteurs doivent respecter un cahier des charges précis, qui permet de se conformer aux normes strictes de production de denrées alimentaires auxquelles nous avons souscrit.

Notre travail consiste à accompagner les petits producteurs dans leur transition vers l'agriculture biologique, avec un remplacement progressif des produits chimiques utilisés par des équivalents naturels. L'introduction de notions complémentaires comme l'utilisation raisonnée et économe de l'eau, ainsi que l'adoption de sources d'énergie propres est prévue dans un second temps.

Avec les producteurs de mangue et de citron, nous signons un contrat formel qui formalise notre engagement

Comment les producteurs avec lesquels vous travaillez sont-ils sélectionnés ?

Nous avons des relais locaux, qui nous assistent pour présenter notre démarche aux producteurs susceptibles d'être intéressés. Pendant la campagne, ils sont rémunérés sur base forfaitaire en fonction du volume de produits collecté dans la zone qui répond à nos critères de qualité. Hors campagne, ils assistent nos agents dans la mise en œuvre de l'accompagnement technique et la remontée de l'information de suivi des vergers certifiés.

Comment travaillez-vous avec eux ?

Avec les producteurs de mangue et de citron, nous signons un contrat formel qui formalise notre engagement à, primo, les accompagner avec l'assistance technique nécessaire pour qu'ils produisent des fruits conformes à nos critères de qualité et, secundo, à collecter la production disponible et qui correspond à ces critères.

Nous avons une priorité sur la commercialisation de leur production. Nous essayons d'acheter au prix le plus rémunérateur possible de façon à ce qu'ils ne soient pas lésés en comparaison avec des producteurs qui ne seraient pas impliqués dans le programme. Par contre, nous n'exigeons pas l'exclusivité pour la commercialisation de leurs produits et ils peuvent les vendre à d'autres collecteurs ou exportateurs après concertation avec nos agents.

Grâce à l'accompagnement technique et les conditions commerciales équitables qu'elle apporte, Sunuagrix aide les petits producteurs à devenir de véritables acteurs d'une économie rurale durable.

Disposez-vous de certifications particulières ?

Nous sommes certifiés GlobalG.A.P. et Agriculture Biologique par Ecocert. Nous avons initié les démarches pour la certification sociale SMETA.

Concernant l'aspect durable de votre activité, que vous a apporté le COLEACP ?

Le COLEACP nous a accompagnés pour l'extension de la certification GlobalG.A.P. et Agriculture Biologique des producteurs de mangue vers les producteurs de citron. Nous travaillons également avec le COLEACP pour la mise en place du système de production

et d'exploitation éthique SMETA. Nos agents bénéficient par ailleurs des formations organisées localement sur la gestion de la qualité de la mangue export en particulier.

Nous valorisons beaucoup cet accompagnement car il concilie l'exigence de viabilité économique de notre démarche avec la prise en compte de questions sur lesquelles nous n'avons pas beaucoup d'autres interlocuteurs, notamment la certification éthique et sociale qui nous tient particulièrement à cœur.

www.sunuagrix.com



© Sunuagrix

MADAGASCAR, HavaMad

Située à Madagascar, HavaMad est une entreprise de transformation de fruits biologiques en jus et purées de fruits. L'industrie agro-alimentaire nous les commande en fûts, et les distributeurs en bouteilles. La société a été créée en 2013 et compte aujourd'hui soixante collaborateurs.

Tous les fruits que nous transformons sont certifiés bio : ananas, litchi, mangue, fruit de la passion et banane. Nous nous approvisionnons auprès de petits producteurs regroupés en coopératives dans différentes régions de Madagascar. Notre volonté première était de travailler en direct avec ces producteurs, sans intermédiaire, afin que l'intégralité des revenus de la vente de fruits leur revienne. Nous les invitons également à des formations de terrain durant lesquelles ils apprennent à optimiser les itinéraires techniques et ainsi moderniser leurs pratiques traditionnelles. Nous utilisons pour cela notre ferme expérimentale où nous réalisons des démonstrations.

COLEACP : Comment accompagnez-vous les producteurs avec lesquels vous travaillez ? Quels sont les aspects sociaux de votre démarche ?

Adrien Jacque, Gérant : Les producteurs avec lesquels nous travaillons évoluent dans un contexte rural complexe. Nous nous sommes engagés à les accompagner afin d'assurer un approvisionnement sécurisé, responsable et durable. Nous formons et encadrons les producteurs et les coopératives sur quatre thématiques. Premièrement sur l'engagement contractuel : sensibiliser les producteurs sur les termes du contrat ainsi que sur les normes d'hygiène, de traçabilité, de qualité et de certification biologique. Deuxièmement, sur les bonnes pratiques agricoles : former les producteurs aux techniques de production et les accompagner pour qu'ils adoptent de bonnes pratiques. Troisièmement, sur l'aspect social : les producteurs sont sensibilisés sur

les normes sociales à travers une charte. Un service d'assurance santé est proposé à l'ensemble des producteurs. Enfin, sur la gestion des coopératives : former les membres du bureau des coopératives à améliorer leur gestion financière et leur gouvernance.

Tous les fruits que nous transformons sont certifiés bio : ananas, litchi, mangue, fruit de la passion et banane

Disposez-vous de certifications particulières ?

Nous sommes certifiés bio (labels européens et américain), Kosher, ISO 22000 (en cours de mise à niveau vers FSSC 22000). Nous travaillons actuellement à la certification Fair for Life de notre filière ananas.

À propos de cette certification Fair for Life, quels seront les aménagements à apporter à vos activités pour vous y conformer ?

Ce programme est un référentiel d'attestation pour le commerce équitable et les filières responsables. Le cahier des charges du label est relativement lourd à mettre en œuvre,



bien qu'il soit, selon nous, le référentiel le plus abouti et logique en termes de commerce équitable. De nombreux travaux préliminaires à cette certification ont été menés sur ces trois dernières années avec la coopération allemande GIZ dans le cadre du programme « *Promoting sustainable sourcing in the fruit industry* ». Nous avons parcouru la moitié du chemin, et nous devons maintenant allouer une personne à temps plein jusqu'en novembre pour répondre au cahier des charges du label. Avec ce label nous espérons impliquer contractuellement certains de nos clients dans la durabilité avec des engagements sur la durée du contrat.

Havamad commercialise des jus et des purées de fruits bio. L'environnement rural complexe l'a conduite à former et encadrer ses producteurs partenaires vers une professionnalisation et un approvisionnement plus durable et responsable de sa filière fruits.

Quels sont vos plans dans l'immédiat avec le COLEACP ?

Nous travaillerons ensemble sur la certification *Fair for Life* de notre filière ananas.

www.havamad.mg



© HavaMad



Assistance aux filières au niveau national – l'exemple de l'avocat au Kenya

Avec l'explosion de la consommation d'avocat sur les marchés internationaux et le constat d'une réputation chez les importateurs pas à la hauteur du potentiel Kenyan, les producteurs prennent à bras le corps l'amélioration de leurs pratiques pour répondre à la demande croissante et aux exigences de qualité requis par leurs clients. Le COLEACP a appuyé la filière sur un plan collectif notamment en mobilisant l'ensemble des acteurs privés et publics via l'organisation d'un atelier national les 28 et 29 novembre 2018 en collaboration avec les associations professionnelles nationales FPEAK et FPC. Principal objectif : sensibiliser tous les participants à la qualité exigée sur le marché international pour éviter toutes mauvaises pratiques individuelles nuisibles à l'image collective de l'origine Kenya et saisir les nombreuses opportunités commerciales qui se présentent.

L'avocat est un fruit dont la popularité a littéralement explosé ces dernières années. En dix ans, la production mondiale a augmenté de 72 %. Le Kenya est l'un des pays exportateurs de produits frais qui connaît la croissance la plus rapide au monde et en 2016, le pays a produit environ 246 000 tonnes d'avocats. La majorité des avocats au Kenya sont cultivés par de petits agriculteurs, qui gèrent entre 10 et 200 arbres.

En ce qui concerne les exportations de ce fruit, elles ont doublé entre 2013 et 2017, passant de 22 500 tonnes à 46 500 tonnes. Environ la moitié est exportée vers l'UE, l'autre partant vers les marchés du Moyen-Orient. Ces dernières années, le marché européen a connu une croissance spectaculaire : le volume des importations européennes a augmenté de 57 % entre 2012 et 2016.

L'avocat est un fruit climactérique, qui peut mûrir après récolte. Il est cueilli dur et vert et conservé à une température fraîche jusqu'à ce qu'il atteigne sa destination. Le soin de l'avocat sur l'arbre, lors de la cueillette et par après est

essentiel pour maintenir la qualité de la chaîne d'approvisionnement à l'exportation.

En effet, des pertes considérables peuvent se produire tout au long de la chaîne d'approvisionnement, par manque de soin avant et après la récolte et lors de la manutention. On peut pointer les ressources limitées en termes d'infrastructures, de connaissance et d'accès aux technologies post-récolte. Une gestion efficace de la chaîne d'approvisionnement joue un rôle crucial pour réduire les pertes après récolte et améliorer la réputation des avocats kenyans sur les marchés internationaux.

Vous avez dit durable ?

D'un point de vue environnemental, la production d'avocats est extensive et généralement « naturelle ». Les agriculteurs n'ont pas les moyens de pulvériser leur culture, qui de plus est irriguée simplement par la pluie et fertilisée uniquement par engrais naturels à la plantation des arbres. La chaîne de valeur est aussi socialement soutenable, inclusive et



impliquant de nombreux petits producteurs. Le volet économique de la durabilité est celui qui demande le plus d'améliorations actuellement. Pour que les producteurs et la main d'œuvre moins qualifiée ait un revenu à la hauteur de leurs efforts existants et à venir.

Principales conclusions de l'atelier national 2018 (28 et 29 novembre 2018)

Les participants ont convenu que des mesures et des décisions fondamentales s'imposaient pour améliorer l'image internationale de l'avocat kenyan et permettre ainsi à chacun impliqué dans la production, transformation

et distribution d'avocats être de manière appropriée rémunéré pour ses efforts. En outre de nombreux producteurs ont besoin d'être mieux informés et mieux formés, notamment en matière de traitement pré-récolte et post-récolte de leurs fruits.

Autre point d'accord : des systèmes de prix équitables contribueraient grandement à motiver les producteurs à améliorer leurs pratiques culturales en agriculture biologique. Les différentes parties prenantes représentant la filière Kenyanne (HCD, le Ministère de l'Agriculture, KEPHIS, les associations d'exportateurs FPEAK et FPC-Kenya) ont

accepté de prendre la responsabilité de l'initiative à savoir les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ces améliorations. Le COLEACP de son côté, s'est engagé à intensifier les formations sur les techniques de pré-récolte, récolte et post-récolte.

En dix ans, la production mondiale a augmenté de

72 %



Assistance technique au secteur public

Le COLEACP accompagne les entreprises et leurs prestataires de services dans le renforcement de leur capacités à adopter des pratiques durables. Il accompagne aussi le secteur public sur des problématiques relevant de la gestion de la qualité sanitaire des aliments. En particulier dans le secteur des fruits et légumes et dans un contexte 2018 où l'évolution en cours et prévisionnelle de la réglementation européenne a nécessité une sensibilisation particulière des autorités compétentes. Le COLEACP s'y est employé par une série de communications numériques et des ateliers en présentiel.

17 ateliers de sensibilisation en pays ACP en 2018

Le COLEACP utilise en effet une variété de moyens pour s'assurer que les producteurs ACP, les PME mais aussi les autorités publiques soient informés de toute modification importante des réglementations, des normes ou des exigences des acheteurs, et de toute action devant être entreprise entreprendre. En 2018, une série d'ateliers dans 17 pays ACP ont été organisés pour informer les parties prenantes sur le nouveau règlement phytosanitaire de l'UE (Règlement (UE) 2016/2031).

Toutes les notifications SPS des pays ACP sont compilées dans des rapports trimestriels, qui sont disponibles sur le site web du COLEACP et envoyés aux autorités compétentes par e-mail.

L'objectif était de sensibiliser les parties prenantes du secteur public (et du secteur privé) aux principaux changements et d'engager des discussions entre elles sur les mesures qu'elles doivent prendre pour minimiser l'impact sur le commerce. Plus tard dans l'année, des bulletins d'information ont été publiés pour expliquer les directives d'application du nouveau règlement. Il s'agit notamment de la directive UE 2016/2031 sur la liste provisoire des végétaux à haut risque et de la liste des végétaux à exempter de l'obligation d'avoir un certificat phytosanitaire. Les Organisations nationales pour la protection des végétaux (ONPV) ont été informées des procédures qu'elles doivent appliquer dans le cas des végétaux à haut risque, et des orientations disponibles auprès de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA).

Information ciblée sur les mesures d'urgence

Des mesures d'urgence ont été introduites pour faire face à des problèmes phytosanitaires nouveaux et graves. En 2018, l'EFSA a procédé à une analyse du risque phytosanitaire (ARP)



sur la *Spodoptera frugiperda* et a ensuite pris des mesures d'urgence dans le cadre du programme (UE) 2018/638 ; les exploitants ont été tenus informés par des bulletins d'information et des courriels. En 2018, les autorités compétentes des pays touchés ont également été alertés des modifications de la fréquence des contrôles à l'importation au titre du règlement (CE) n° 669/2009. Cela s'est produit en réponse aux préoccupations concernant les résidus de pesticides dans les produits importés.

Examen continu des dépassements des LMR de pesticides enregistrés par les programmes de surveillance des États membres et de la CE (RASFF), ainsi que des cas de non-conformité phytosanitaire par le biais de notifications de l'UE (EUROPHYT).

Toutes les notifications SPS des pays ACP sont compilées dans des rapports trimestriels, qui sont disponibles sur le site web du COLEACP et envoyés aux autorités compétentes par e-mail. Cela permet d'alerter tous les acteurs de la chaîne de valeur lorsqu'il y a un grave problème d'organismes nuisibles ou de contaminants dans les produits importés. Des contacts directs ont été établis avec les opérateurs et les autorités nationales des pays concernés pour leur offrir conseils et soutien. Au cours de la période considérée, l'aleurode des légumes à feuilles et le thrips des poivrons de la République dominicaine ont été identifiés comme problématiques.



Mises à jour sur l'élaboration de nouveaux règlements de l'UE (bio, pratiques déloyales).

Des bulletins d'information ont été diffusés aux parties prenantes de l'UE et des pays ACP pour les tenir informées des progrès réalisés dans l'élaboration d'un nouveau règlement communautaire visant à améliorer la position des agriculteurs dans la chaîne alimentaire en interdisant certaines des pratiques commerciales déloyales (PTU) les plus courantes. Les principales parties prenantes ont également été informées des changements à venir dans le cadre de la réglementation de l'UE sur les produits biologiques.

Décembre 2018 : l'Union européenne confie, à la demande du Groupe des États ACP, le Programme FFM SPS au COLEACP

Le secteur public ACP (autorités nationales compétentes, communautés économiques régionales) est le principal bénéficiaire directement visé par FFM SPS : ONPV ; services d'inspection ; contrôles aux frontières ; autorités de régulation des PPP ; laboratoires phytosanitaires ; services de vulgarisation.

Le programme FFM SPS vise en effet à renforcer les systèmes sanitaires et phytosanitaires dans le secteur fruits et légumes ACP. Le programme se concentre sur les défis auxquels sont confrontés les exportateurs ACP de fruits et légumes, en particulier à la lumière des nouvelles règles phytosanitaires de l'Union européenne qui entreront en vigueur en 2019 et de l'évolution de la réglementation relative à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. L'appui vise à renforcer les capacités et les systèmes SPS des autorités nationales compétentes par le biais de processus participatifs avec les plates-formes nationales de parties prenantes et les comités SPS - processus qui améliorent également la capacité de ces organisations à représenter les vues et les intérêts de leurs membres.





RENCONTRER
L'ÉQUIPE
COLEACP
DU SERVICE
FORMATION



FORMATION

Le service formation du COLEACP coordonne les activités d'apprentissage, sur le terrain ou à distance, pour permettre aux apprenants d'atteindre leurs objectifs. Notre système de formation en cascade est le fruit de plus de 15 ans de développement :

- d'outils adaptés aux différents types d'apprenants*
- de méthodologies de formations collectives en entreprises*
- d'un réseau d'experts formateurs*



PRODUCTION ET
COMMERCE DURABLE



SANTÉ DES PLANTES



SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS



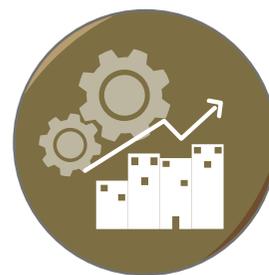
PRODUCTION ET
TRANSFORMATION
DES ALIMENTS



RESPECT DE LA PERSONNE
ET DÉVELOPPEMENT
PROFESSIONNEL



GESTION DE
L'ENVIRONNEMENT

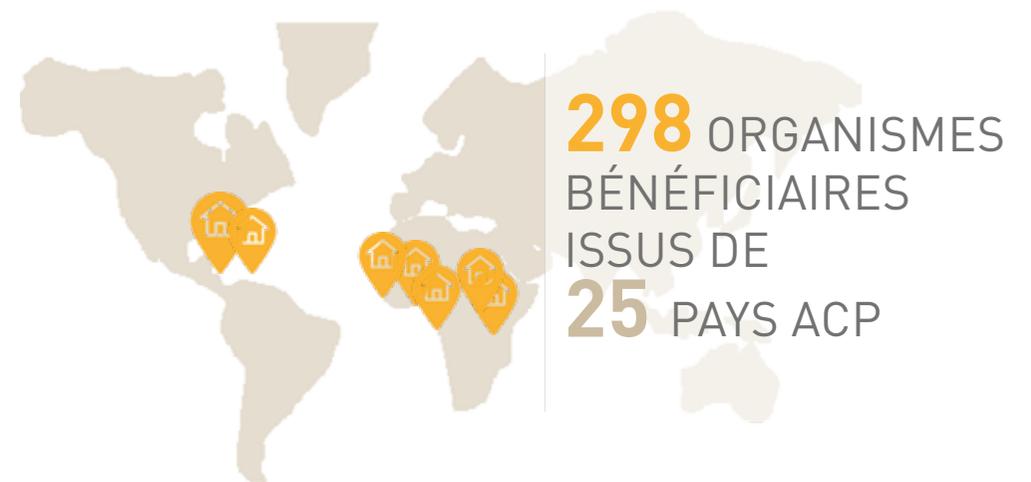


GESTION ET
DÉVELOPPEMENT
DE L'ENTREPRISE



MÉTHODOLOGIES DE
FORMATION

La formation COLEACP en 2018 en chiffres :



Formations collectives

À l'occasion de ces 39 sessions collectives, plusieurs nouveaux programmes de formation ont été mis en œuvre en 2018 :

- **Optimisation du fonctionnement des stations de conditionnement**
- **Gestion moderne des vergers de mangue et aux différentes techniques de taille**
Formation réalisée avec beaucoup d'exercices pratiques – l'objectif est de garantir une meilleure productivité et un meilleur état de santé des vergers.
- **Sensibilisation des producteurs au référentiel GlobalG.A.P. option 2**
Formation des cadres techniques des entreprises sur comment sensibiliser les producteurs aux avantages et aux obligations d'être certifiés GlobalG.A.P. option 2.
- **Formation qualifiante pour les contrôleurs internes GlobalG.A.P. option 2**
Première formation pilote qui sera répliquée dans de nombreux pays en 2019 Contribuant au renforcement des liens entre producteurs et entreprises.
- **Formation sur la production biologique de l'avocat**
Incluant un module sur la sensibilisation des producteurs au système de contrôle interne en production biologique.
- **Formation régionale d'un groupe d'experts anglophones et francophones sur l'outil d'auto-évaluation du COLEACP**
30 experts qui ont ensuite été utilisés pour accompagner les entreprises à compléter leur système d'auto-évaluation.
- **Formation régionale des NPP0 anglophones sur le PRA**
Intervention d'experts de DEFRA.

Action à répliquer en 2019 pour les pays francophones

- **Formation sur l'itinéraire technique de l'ananas pain de sucre et de l'ananas cayenne lisse**
- **Formations en Qualité Sanitaire :**
beaucoup de formations ont été mises en œuvre pour soutenir les entreprises dans une **meilleure gestion de la qualité sanitaire de leurs produits** (formation sur les bonnes pratiques d'hygiène, les principes de la traçabilité, le système de management de la qualité sanitaire), notamment pour les nouvelles entreprises et des pays dans lesquels le secteur horticole se développe.



- **Formation de formateurs régionale pour les experts du Togo, Bénin, RDC et Burundi, organisée au Togo**
Nombreux participants Togolais, notamment en prévision des actions à mettre en œuvre avec le programme STDF.

Renforcement de capacités individuelles des formateurs COLEACP

Le pool de formateurs COLEACP a été renforcé en 2018, notamment via 19 actions de renforcement de capacités spécifiques, par exemple en vue de l'accompagnement d'entreprises à utiliser le système d'auto-évaluation.

Outils de formation

Les outils de formation du COLEACP sont en constante actualisation. D'autres sont créés quand de nouveaux besoins apparaissent via les demandes d'appui des bénéficiaires des programmes ou sont anticipés grâce à la veille assurée par le COLEACP sur les marchés destinataires (nouvelles exigences privées ou publiques).

Parmi les nouveaux outils développés en 2018 :

Animations Pédagogiques (AP):

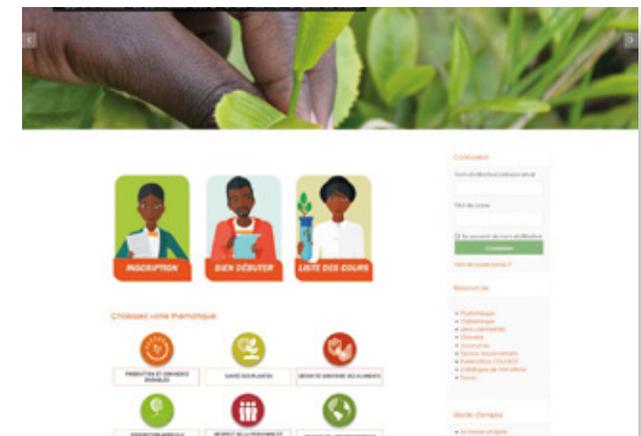
- Développement d'une AP « Sensibilisation des producteurs au référentiel GlobalG.A.P. option 2 » en version anglaise et orienté pour la filière haricot vert. L'AP sera généralisée à toutes les filières en 2019.
- Développement d'une AP « Sensibilisation des producteurs à la certification biologique » en version anglaise et orienté pour la filière avocat.
- Développement des AP Bonnes Pratiques de récoltes et de post-récolte dans les vergers de mangues / Stations de conditionnement avec l'objectif de réaliser les formations en 2019 à partir du matériel réalisé dans le cadre du programme PRODEFIMA.

Manuels :

- Santé des plantes : finalisation des rédactions, production, mise en ligne – 4 manuels
- Sécurité sanitaire des aliments : finalisation des rédactions, production, mise en ligne – 5 manuels
- Production agricole et transformation : finalisation des rédactions, production, mise en ligne – 4 manuels
- Gestion durable de l'environnement : en cours de finalisation des rédactions, ajustements des contenus pour harmoniser le set de manuels, traduction, contrôle – 7 manuels

E-learning :

- 5 parcours *santé des plantes*, à paraître en 2019
- 3 parcours *gestion durable de l'environnement*, à paraître en 2019



Quelques témoignages de participants à des formations COLEACP

CÔTE D'IVOIRE

Extrait de rapport de formation, sur le système d'auto-évaluation, organisée par le COLEACP à Abidjan, du 23 au 25 avril 2018 par Amadou Diouf

«Les objectifs de la formation étaient :

1. Permettre aux experts de comprendre l'approche globale du COLEACP pour soutenir « Durabilité et compétitivité » du secteur Fruits et Légumes en ACP ;
2. Faire comprendre aux participants le système d'auto-évaluation (SAE) du COLEACP et comment aider à son application ;
3. Leur donner la méthodologie pour l'organisation d'un entretien avec les personnes ressources d'une entreprise requises pour réaliser l'auto-évaluation
4. Les mettre dans les dispositions d'accompagner les entreprises dans leur réflexion sur leurs performances dans les 8 volets couverts par le SAE et dans la réalisation de son auto-évaluation.

Cette formation a duré 3 jours et s'est déroulé du 23 au 25 avril 2018 à Abidjan (Côte d'Ivoire).

Les participants étaient au nombre de 15 personnes. La formation a été aussi bien théorique que pratique avec des mises en situation.

La formation a été très utile car elle m'a permis :

- d'approfondir mes connaissances et de me faire des rappels sur différentes thématiques d'appui des entreprises en vue de leur mise en conformité. Il s'agit principalement des thèmes qu'il fallait parcourir pour être sélectionné. Pour rappel ces thèmes sont :
 - la responsabilité sociétale
 - la production durable et responsable
 - la production éthique
 - la protection des cultures.
- de maîtriser le SAE (check list et metrics) ;
- de pratiquer une situation d'accompagnement des entreprises et d'avoir une meilleure conscience des difficultés qui peuvent se révéler.

L'outil prend en compte tous les aspects liés à la gestion de l'entreprise et va nous permettre de considérer, dans le cadre du SAE comme pour d'autres appuis aux entreprises, l'ensemble des facteurs que l'entreprise doit prendre en compte pour une mise à niveau exhaustive, afin d'assurer sa mise en conformité, sa rentabilité et sa durabilité.

Le SAE pourra être utilisé non seulement pour obtenir une situation de référence de l'entreprise mais également d'améliorer l'ensemble des éléments liés à la performance, en commençant par le système de traçabilité qui devra permettre de renseigner avec plus d'aisance et de fiabilité tous les aspects impliqués dans la gestion performante et de qualité de l'entreprise.

La formation m'a permis de développer davantage mon écoute pour mieux cerner les préoccupations de l'entreprise. Elle a également permis de rappeler l'importance de la sérénité et de la patience dans le cadre des missions d'accompagnement, pour rendre ces dernières réussies.

Il serait intéressant, malgré notre propre conviction, de réaliser une simulation avec une ou plusieurs entreprises pour vérifier si nos hypothèses, dans le cadre de l'application du SAE, vont se vérifier, surtout par rapport à la rentabilité, dans le but de pouvoir davantage rassurer les entreprises.

En conclusion, la formation sur le SAE a répondu à toutes mes attentes de départ en me permettant de renforcer mes connaissances et capacités à appuyer le secteur agricole en général et horticole en particulier dans le cadre des efforts permanents fournis par les entreprises, pour améliorer la qualité sanitaire, phytosanitaire et sociétale de leurs produits, en tenant compte des considérations économiques, sociétales et environnementales qui vont les conduire vers une meilleure durabilité et une meilleure compétitivité.

Nous remercions et félicitons les responsables du programme FFM qui ont eu l'initiative d'organiser cette formation et pour nous avoir donné l'opportunité d'y participer. Nous remercions également les formatrices pour la pertinence des présentations, la qualité de la formation, leur grande maîtrise du sujet et leur souci permanent de transmettre le maximum de connaissances sur l'outil, à tous les participants. Elles ont également fait montre d'une disponibilité sans faille.»



KENYA

Extrait du rapport de formation « Production d'avocats biologiques et sensibilisation des producteurs » 20 au 24 février 2018, par Joachim Weber et Rikki Agudah

«Il s'agissait d'une co-animation, d'un coaching et d'un débriefing d'une formation collective sur l'évaluation des risques biologiques et la sensibilisation des producteurs d'avocats biologiques pour le personnel technique des entreprises exportatrices d'avocats en Afrique orientale.

Cette formation collective s'est déroulée sur 4,5 jours avec une série de sessions en classe et sur le terrain, comme indiqué ci-dessous.

Avant les sessions de formation proprement dites, des dispositions logistiques ont été prises pour le choix du lieu de la formation et la logistique du transport pour la visite sur le terrain. En outre, le matériel de formation du COLEACP a été recueilli et des manuels supplémentaires (le manuel de sensibilisation) ont été produits localement. Les sessions de formation ont été co-animées par les deux experts Joachim Webber et Rikki Agudah sur une base partagée après une revue du programme de formation et autres arrangements de formation le lundi 19 février 2018 après-midi.»

Évaluation de la formation collective
Kenya, février 2018

FEEDBACK DES PARTICIPANTS

Très insatisfaisant à très satisfaisant



STRUCTURE DU SÉMINAIRE :	1	2	3	4	5
Le choix du moment	0	0	2	6	9
Le sujet/les thèmes abordés	0	0	0	6	11
Les présentations	0	0	0	6	11
Les exercices et les études de cas	0	1	1	6	9
L'interaction entre les cours magistraux, les exercices et le débriefing	0	0	0	3	14
L'adéquation entre le contenu et la durée de la formation	0	0	3	10	2
L'ANIMATION PAR LES FORMATEURS	0	0	3	5	9
LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE LA FORMATION	0	0	0	8	8
LE CONTENU DU DOCUMENT	0	0	2	12	2
LA LOGISTIQUE (LIEU, HÉBERGEMENT...)	0	0	2	7	8



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Extrait du rapport de formation « Management de la qualité sanitaire dans les filières fruits et légumes » pour les encadreurs de structures d'appui en RDC, par Angélier Florent NKOUASSEU

«L'objectif global de la formation était de développer les compétences des encadreurs de structures d'appui du secteur horticole en RDC, sur les Bonnes Pratiques et réglementations liées au management de la qualité sanitaire.

Objectifs spécifiques sur le plan technique : Renforcer les compétences techniques des encadreurs dans les domaines :

- de la qualité sanitaire des produits ;
- des Bonnes pratiques d'hygiène durant l'ensemble des étapes de production ;
- de la mise en place d'un système de traçabilité.

Objectifs spécifiques sur le plan pédagogique :

- transmettre de façon plus efficace aux producteurs qu'ils encadrent, les messages techniques clés acquis ;
- élaborer un programme de formation adapté à leur contexte pour amener les producteurs à changer de comportements et adopter de bonnes pratiques, pour produire de manière durable et responsable.

Points forts de la formation

- L'effectivité de la réalisation de cette première formation en RDC, par le COLEACP.
- La bonne appréciation faite de cet événement aussi bien par les participants, que du partenaire administratif local en RDC, le Fond National des Promotions et du Service Social (FNPSS).
- Le nombre des structures des encadreurs (11) ayant pris part à cette formation.
- La ponctualité, l'assiduité, et la participation positive des apprenants.
- La bonne organisation logistique de la formation (choix du cadre de formation, respect des horaires des pauses par l'institution), qui a facilité l'atteinte des objectifs.
- L'apport remarquable de la cellule de renforcement des capacités du COLEACP, lors de l'élaboration du programme détaillé de la formation.
- La mise à la disposition des participants des manuels et brochures du COLEACP pour leur permettre de parfaire leur apprentissage, des directives régionales pour la réglementation de la sécurité sanitaire des aliments dans les états membres de la SADC, et de la réglementation phytosanitaire en République Démocratique du Congo.
- Le nombre des exercices et cas pratiques réalisé au cours de cette formation pour impliquer plus les participants dans leur processus d'apprentissage.»

Évaluation générale de la formation

QUESTIONNAIRES

Très insatisfaisant à très satisfaisant



LA STRUCTURE DE LA FORMATION	1	2	3	4	5
Les horaires		1	2	3	10
Le programme/Les thèmes abordés				7	9
Les présentations			1	3	12
Les exercices et travaux pratiques proposés			3	8	5
L'alternance entre les présentations et les exercices et débriefing	1	1	2	5	7
L'adéquation entre le volume du contenu et la durée de la formation	1	2	3	5	5
L'animation du formateur				1	15
L'atteinte des objectifs			1	5	10
Le contenu des documents remis			1	2	13
La logistique	1	2	2	5	6
TOTAUX	3	6	15	44	92
POURCENTAGE	1,88	3,75	9,37	27,50	57,50





INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE



RENCONTRER
L'ÉQUIPE
COLEACP
DU SERVICE
INTELLIGENCE
ÉCONOMIQUE

Le COLEACP surveille les réglementations sur les denrées alimentaires et les normes privées qualitatives et sociétales. Nous étudions également les évolutions spécifiques du marché international des fruits et légumes frais et transformés, en particulier dans l'Union européenne et dans les États ACP.

Surveillance de la réglementation et de la conformité SPS

Le COLEACP surveille en permanence les réglementations de l'UE, ainsi que toute les non-conformités des exportations ACP de fruits et légumes frais. L'objectif est d'identifier à un stade précoce tout changement ou problème émergent afin que les opérateurs ACP puissent être informés et que les actions de soutien du COLEACP soient réalignées.

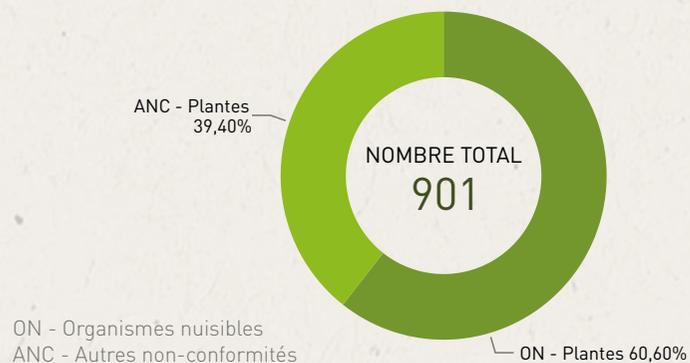
Ce suivi régulier comprend le monitoring des :

- modifications des approbations de produits phytopharmaceutiques de l'UE (règlement 1107/2009/CE) ;
- modifications des LMR de l'UE [annexes II et III du règlement (CE) n° 396/2005] et des LMR du CODEX (rapports FAO et JMPR) ;
- modifications apportées à l'enregistrement des produits phytopharmaceutiques dans les pays ACP ;
- modifications du régime phytosanitaire de l'UE, y compris le nouveau règlement (2016/2031/CE) ; et renforcement des contrôles dans le cadre des règles actuelles (2000/29/CE) ;
- notifications SPS et OTC de l'OMC et consultation sur les nouvelles mesures susceptibles d'affecter le commerce ;
- dépassements des LMR pour les pesticides et non-conformités phytosanitaires enregistrés par les programmes de surveillance de la CE et des États membres (RASFF et EUROPHYT) ;
- modifications de la fréquence des contrôles à l'importation dans le cadre du règlement (CE) n° 669/2009.

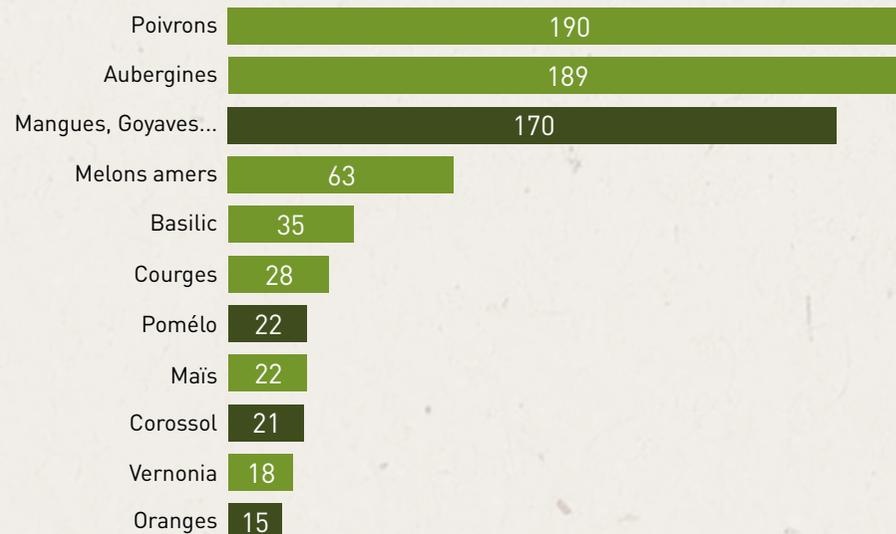


Monitoring des interceptions EUROPHYT 2018

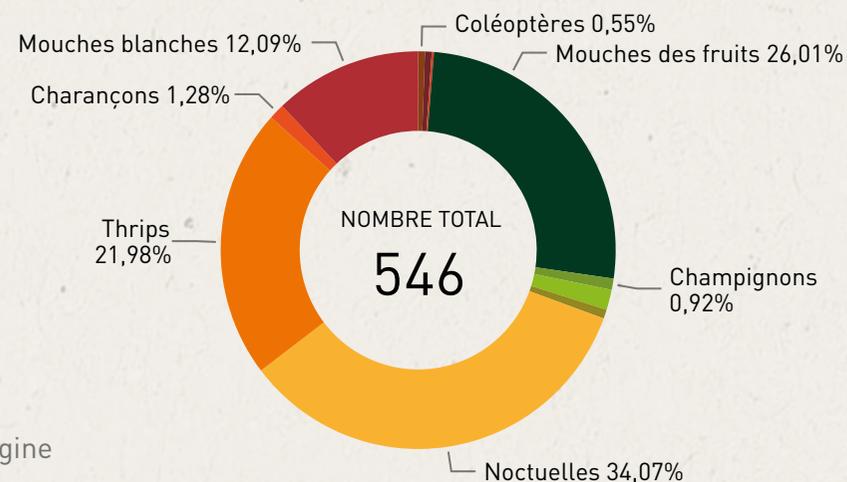
Nombre total d'interceptions sur les fruits et légumes en provenance des pays ACP et rentrant sur le marché de l'UE



Nombre total d'interceptions par fruit et légume d'origine ACP rentrant sur le marché des fruits et légumes

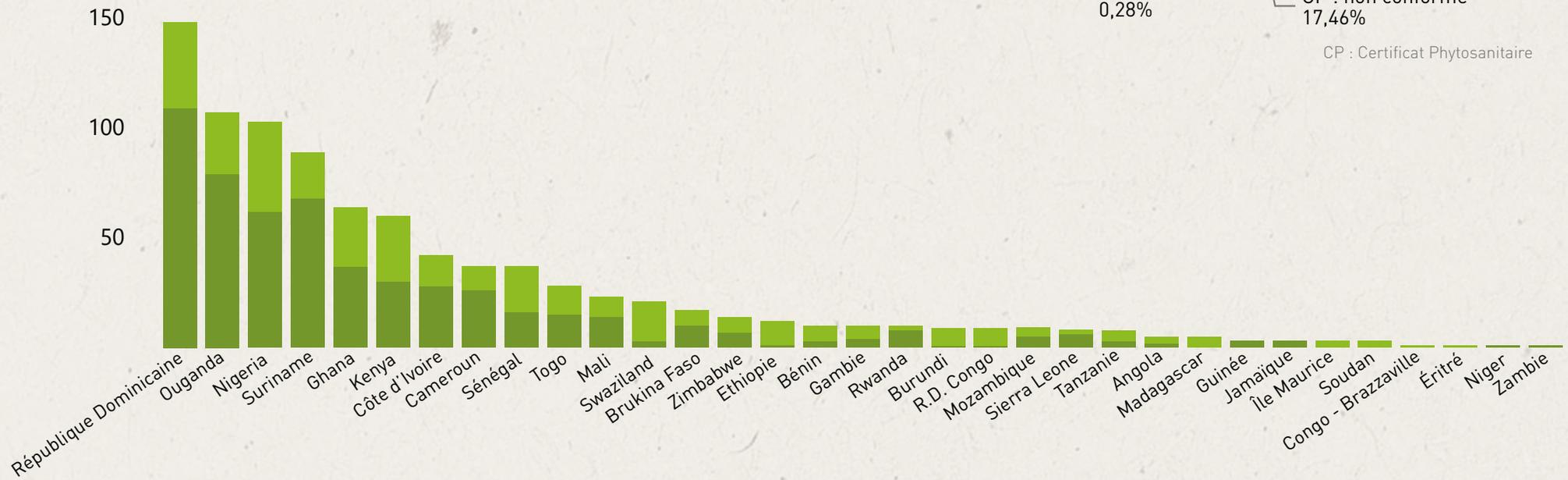


Organismes nuisibles sur les fruits et légumes d'origine ACP rentrant sur le marché de l'UE

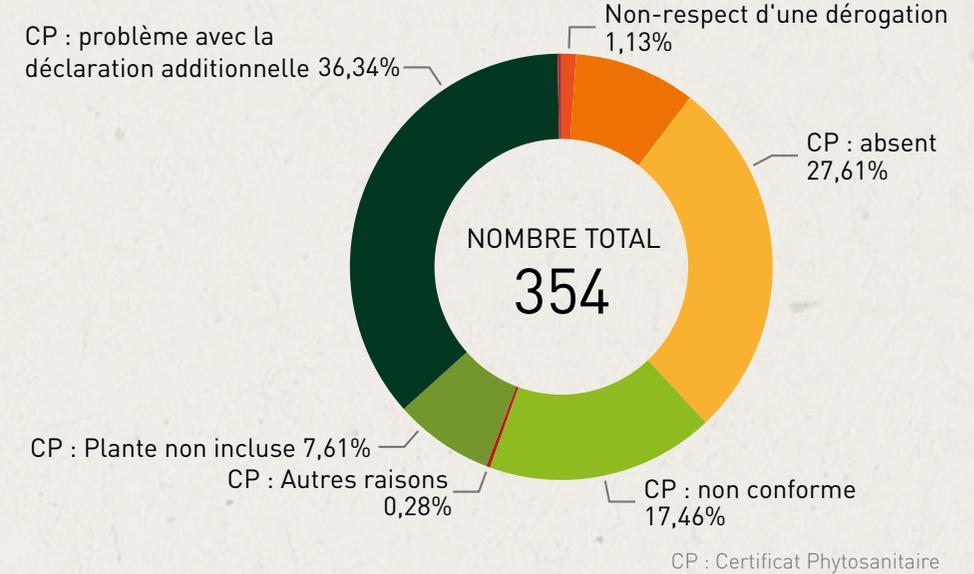


- Autres non-conformités - Plantes
- Organismes nuisibles - Plantes

Nombre total d'interceptions de fruits et légumes par pays ACP rentrant sur le marché de l'UE



Interceptions dues à d'Autres Non-Conformités sur les fruits et légumes ACP rentrant sur le marché de l'UE

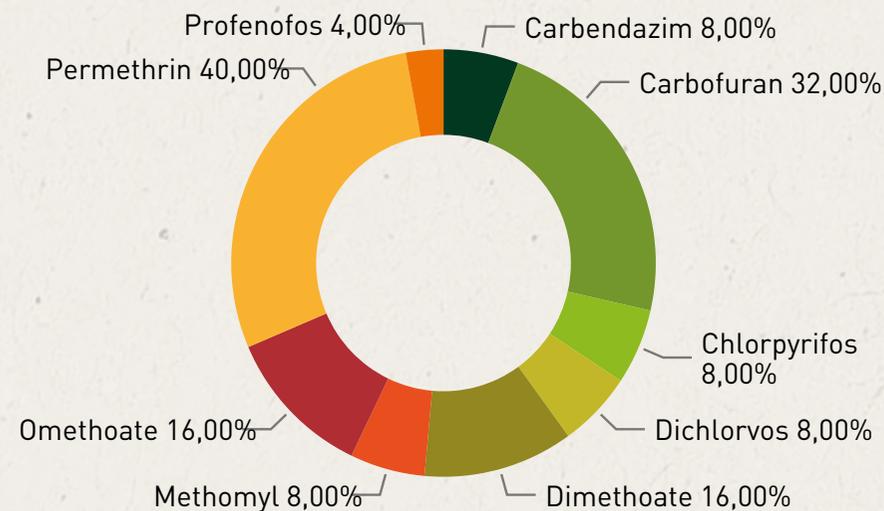


Monitoring des notifications RASFF en 2018

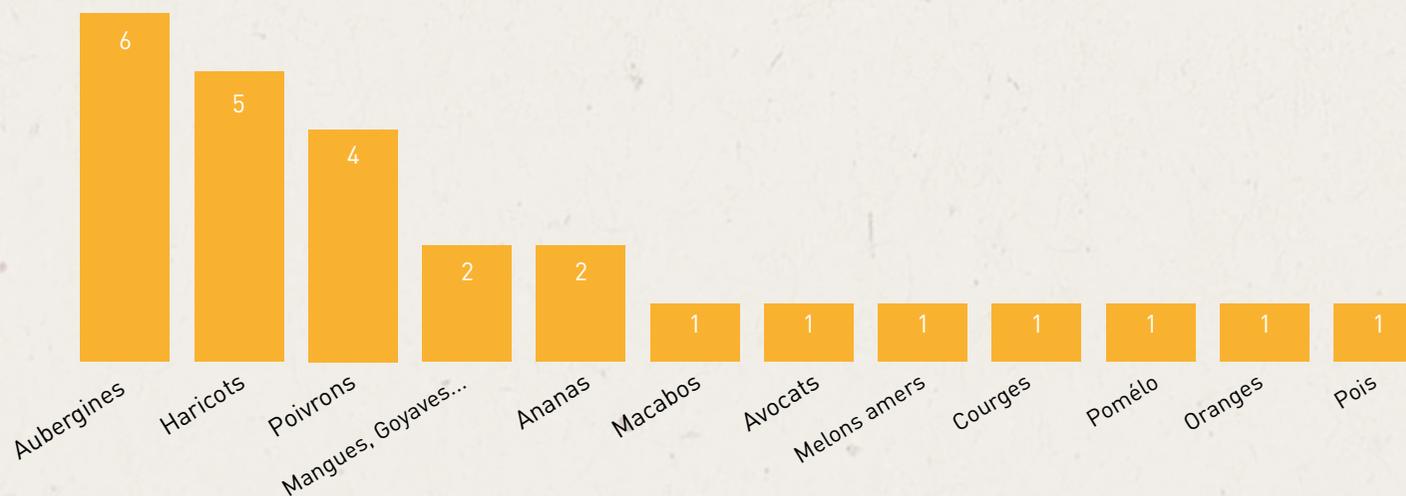
Total du nombre de notifications de fruits et légumes par pays ACP



Pourcentage de notifications lié à un ingrédient actif



Total du nombre de notifications par fruit et légume d'origine ACP entrant sur le marché de l'UE





Veille marketing et études de marché

Le service analyse des marchés du COLEACP assure également une veille marketing via la presse professionnelle et la participation à des salons professionnels en Europe et dans les pays ACP. Ces observations sont partagées de manière conjoncturelle (newsletter, groupe veille presse sur LinkedIn) et viennent structurellement nourrir l'élaboration de profils ou d'études de marchés.

En 2017, le service a publié une étude du marché des fruits et légumes dans l'Union européenne qui a notamment permis de déterminer les segments de marché les plus porteurs. En 2018 l'étude de marché a été largement diffusé auprès des bénéficiaires du programme FFM. Il est prévu que l'étude soit actualisée en 2019.

Par ailleurs a été lancé en 2018 l'étude du marché des fruits et légumes frais et transformés en Afrique subsaharienne. Selon une méthodologie intégrant une approche quantitative et qualitative ainsi qu'une démarche d'analyse marketing internationale avec un retour d'expériences terrain.

Trois niveaux de marchés sont étudiés :

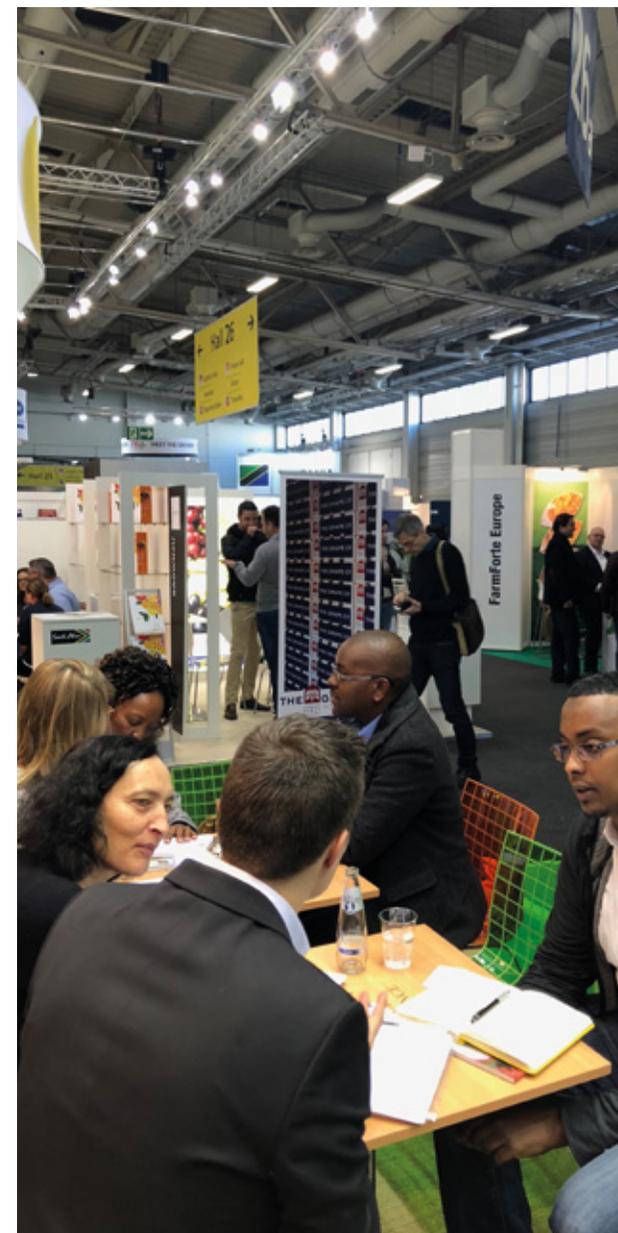
- mondial, échanges entre l'Afrique subsaharienne et les autres continents

- régional, échanges entre les régions de l'Afrique subsaharienne et à l'intérieur de chaque région
- national, échanges entre 25 pays de l'Afrique subsaharienne et le reste du Monde.

Les premiers résultats sont prévus en juin 2019. En outre, ils intégreront les dossiers pays du COLEACP comptant parmi les facteurs déterminants des stratégie pays de l'organisation. Ils feront également l'objet de communication digitale intégrant notamment des tableaux de bords interactifs et utiles aux différentes parties prenantes du COLEACP et de ses programmes.

En 2018, les premières analyses ont déjà confirmé les grandes tendances de développement du marché continental des fruits et légumes (régional et local) pour l'Afrique subsaharienne et des marchés d'exportations asiatiques tandis que le marché européen d'exportation continue de progresser mais moins vite.

Sur la forme, l'étude fera l'objet d'une publication et d'une diffusion papier et numérique.





INNOVATION & DÉVELOPPEMENT



RENCONTRER
L'ÉQUIPE
COLEACP
DU SERVICE
INNOVATION ET
DÉVELOPPEMENT

Le COLEACP élabore des solutions agronomiques pour appuyer les membres de l'association et les bénéficiaires des programmes à améliorer la qualité et la rentabilité de leurs produits et services. L'innovation au COLEACP relève aussi de plus en plus de développement de solution NTIC et logistiques (gestion de base de données, système d'évaluation de la durabilité, blockchain...)

S'engager auprès du milieu de la recherche et de l'innovation

Le COLEACP collabore avec le milieu de la recherche pour fournir un feedback sur les besoins de recherche dans le secteur horticole. Cela comprend la participation à trois initiatives de coordination de la recherche : le Groupe de travail stratégique EIRAD-SCAR sur la recherche agricole européenne pour un impact accru sur les défis mondiaux (ARCH), le Forum européen sur la recherche agricole pour le développement (EFARD) et le Forum mondial pour la recherche agricole (GFAR).

Le COLEACP a participé activement au PAEPARD, qui a pris fin en 2018 après huit ans. Ce projet a été financé par un contrat de subvention de la CE dans le cadre de DCI-FOOD2009/200-228. L'objectif global était de « construire des partenariats conjoints Afrique-Europe multipartites dans le domaine de la recherche agricole pour le développement contribuant à la réalisation des OMD-ODD. » Le COLEACP reste membre du Conseil de surveillance de l'ICRA. La mission de l'ICRA est de renforcer les capacités des personnes

et des organisations impliquées dans le développement, la recherche et l'éducation, et de réaliser l'innovation rurale et agricole basée sur la connaissance pour soutenir les objectifs du développement durable.

En 2018, le COLEACP a été nommé membre du Comité directeur du Forum mondial de la banane. Il est organisé par la FAO et comprend des producteurs, des syndicats, des coopératives, des groupes d'exportateurs, des entreprises de produits frais, des détaillants, des négociants, des organismes publics, des gouvernements, des instituts de recherche et la société civile. Il offre un espace où les membres peuvent se réunir avec les gouvernements, les institutions de recherche et la société civile pour discuter des problèmes auxquels est confronté le secteur de la banane et chercher des solutions par la collaboration.

Le COLEACP est un membre actif de la Task force Fusarium Wilt TR4, qui vise à identifier et à promouvoir des actions pour maîtriser la propagation de cette maladie très grave. Il

cogère également (avec GlobalG.A.P.) un sous-groupe sur le renforcement des capacités TR4.

Le COLEACP a été membre du Groupe consultatif du Projet de cartographie de l'Afrique du Partenariat mondial pour la sécurité sanitaire des aliments (GFSP), de novembre 2017 à avril 2018. Il s'agit d'une initiative publique-privée organisée par la Banque mondiale. Il a étudié les investissements réalisés par la communauté internationale des donateurs et les moyens par lesquels les donateurs et les gouvernements africains peuvent mieux coordonner ces investissements et promouvoir une plus grande synergie entre les secteurs public et privé.

Exemples de réalisations du PAEPARD (lancé en 2009)

Renforcement des capacités

Le PAEPARD a contribué à renforcer les capacités de ses partenaires dans les domaines suivants : (i) Articulation des besoins/priorités en matière de recherche, en particulier par les acteurs non chercheurs ; (ii) Préparation de propositions solides et participation à des appels à propositions compétitifs ; (iii) Mobilisation de fonds ainsi que mise en œuvre d'activités qui contribuent à la réalisation des OMD (et des anciens OMD auxquels PAEPARD a contribué) en Afrique. Sur une période de huit ans, les partenaires du PAEPARD ont mobilisé un montant total de 37 709 844,2 euros ; (iv) Gestion des partenariats et des fonds ; et (v) Gestion des connaissances et partage de l'information.

Négociation de partenariats

Le PAEPARD a soutenu la collaboration entre les parties prenantes pour relever des défis communs. Dans la mesure où de telles collaborations se produisent rarement spontanément, le PAEPARD a établi des partenariats avec des relais qualifiés qui ont réuni tous les partenaires concernés, ainsi que des facilitateurs qui ont aidé les partenaires à formuler leurs besoins, intérêts et perspectives. Ce processus a contribué de manière significative à : (i) combler les fossés

cognitifs ; (ii) promouvoir l'apprentissage social entre les partenaires ; (iii) maintenir le partenariat centré sur les demandes des intervenants non chercheurs ; et (iv) renforcer les capacités des partenaires à travailler efficacement ensemble vers des résultats communs. Sous l'égide du PAEPARD, 151 consortiums et 5 processus pilotés par les utilisateurs (ULP) ont été formés. Cependant, en raison des ressources disponibles, seulement 24 d'entre elles ont reçu un appui.

Exemples de contribution du COLEACP en 2018 dans le cadre du PAEPARD

- Atelier en Côte d'Ivoire avec des leaders et co-leaders de consortia et Bioprotect (thématiques : biospesticides, cosmétique...)
- Étude documentaire sur les technologies existantes d'extraction de l'huile de mangue sans solvant afin d'être en mesure de discuter avec les centres de recherche européens sur les activités de recherche complémentaires qui devraient être développées en utilisant le savoir-faire technologique le plus transférable en Afrique.
- Valorisation des déchets de la mangue : deux partenaires FIRCA (Côte d'Ivoire) et INERA (Burkina Faso) ont signé un contrat avec une autre structure pour ajouter de la valeur aux déchets de mangues dans

l'alimentation animale. Une Université de Côte d'Ivoire est également associée à ce projet.

- Atelier à Gand (Belgique) , soutien de la participation de 1001 Noyaux (France), membre du consortium cosmétique.

Le COLEACP, via son programme Fit For Market, continue à développer les activités de certains membres des consortia en les appuyant à mettre en œuvre de nouvelles actions basées sur leurs résultats obtenus via PAEPARD.



Fournir des recommandations et des conseils techniques

Le COLEACP fournit en permanence des conseils techniques sur la protection des cultures et la production durable. Cela comprend la réponse aux demandes de renseignements, l'élaboration de conseils techniques en cas de nouveaux problèmes de ravageurs ou de production, la production de bulletins consultatifs et la mise à jour des pratiques recommandées en fonction des changements réglementaires. Parmi les faits marquants de 2018, mentionnons :

Mise à jour des protocoles et des guides COLEACP sur les cultures. Ceux-ci contiennent des itinéraires techniques de production et des conseils sur la lutte antiparasitaire et l'utilisation des produits de protection des plantes (PPP) conformément aux bonnes pratiques agricoles (BPA). Les recommandations des BPA permettent aux producteurs de se conformer aux exigences de leur marché de destination en termes de pesticides et de limites maximales de résidus (LMR). En 2018, le Protocole sur les cultures d'ananas (Cayenne lisse) a été mis à jour afin d'incorporer de nouvelles recommandations sur l'utilisation d'agents anti-vert. Une version non publiée du guide sur les agrumes a également été révisée pour mettre à jour les LMR et les BPA, et elle est maintenant prête à être révisée et publiée.

Bulletins techniques. Un bulletin consultatif a été rédigé sur les *Leucinodes orbonalis*, qui figure sur la liste des organismes nuisibles réglementés comme organismes de quarantaine dans l'Union européenne. En 2018, il y a eu une augmentation du nombre d'interceptions aux contrôles frontaliers,

où les importations de fruits et légumes en provenance des pays d'Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP) se sont avérées contenir ce ravageur nocif. Le total de 39 interceptions en 2018, contre 3 en 2017 et 1 en 2016, a suscité des inquiétudes et conduit à la destruction des envois infestés. Le COLEACP a rédigé ce bulletin consultatif pour faciliter l'identification de ce ravageur et suggérer des stratégies de lutte appropriées.

Rapports. Un rapport a été préparé sur la situation des homologations au Comité Sahélien des Pesticides (CSP) et en Côte d'Ivoire ; produits potentiellement utiles en développement ou à développer pour faire le point sur les produits enregistrés dans le CSP (Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad), Côte d'Ivoire, Ghana et Cameroun pour la lutte contre la mouche des fruits et les maladies post-récolte des mangues. Les Produits de Protections des Plantes qui sont en cours d'enregistrement, ainsi que ceux qui sont susceptibles d'être enregistrés, ont été inclus. Le rapport est le résultat de plusieurs échanges avec les fabricants de produits phytopharmaceutiques.

Mise à jour des BPA recommandées. Les protocoles et les guides sont un outil important pour les producteurs, mais l'information doit être tenue à jour. Lorsque des modifications sont apportées aux approbations de PPP et aux LMR en vertu des règlements de l'UE, dans la plupart des cas, les BPA devront également être modifiées et les producteurs devront adapter leurs pratiques de production. Il est essentiel d'informer les producteurs le plus tôt possible de tout changement qu'ils doivent apporter.

Le COLEACP surveille l'application de la réglementation et, le cas échéant, tente d'établir la nouvelle BPA. Ceci implique une recherche documentaire et/ou l'obtention d'informations auprès des fabricants. Si le changement de LMR est important, l'établissement d'une nouvelle BPA peut nécessiter des essais sur le terrain, et des discussions sont tenues avec le fabricant pour l'encourager à le faire. Les producteurs sont avisés des changements apportés aux LMR, des approbations de substances et des nouvelles BPA, ou sont avertis s'il n'y a plus de BPA fiable disponible.

Base de données sur les substances actives.

Pour mettre les BPA mises à jour à la disposition des producteurs, le COLEACP a développé une nouvelle base de données en ligne. Il est disponible en français et en anglais et contient les informations suivantes pour un total de 187 substances actives :

- Les listes officielles des PPP enregistrés pour être utilisés dans certains pays ACP.
- Les LMR du CODEX et de l'UE pour les principales combinaisons culture-substance dans l'horticulture ACP.
- Les BPA recommandées (si disponibles) pour permettre le respect des LMR de l'UE et du CODEX, et la limite de quantification (LDQ).

Il s'agit notamment du débit de dose de la substance active, du nombre d'applications, de l'intervalle entre les applications et des intervalles avant récolte.

- L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a recommandé une classification des pesticides par danger.
- La classification du mode d'action du Comité d'action sur la résistance aux insecticides (IRAC) ou du Fungicide Resistance Action Committee (FRAC) (MoA).

Programme FFM SPS : de nouveaux moyens au service de l'innovation

Dans le cadre du programme FFM SPS le COLEACP poursuivra en 2019 le travail entrepris dans le cadre des programmes PIP et EDES en favorisant l'innovation et les partenariats pour adapter et appliquer de nouveaux produits, procédés et technologies, et s'assurer que des solutions sont disponibles pour ceux qui en ont besoin. Les activités incluront : (i) défendre ou extrapoler les LMR existantes de l'UE et établir des tolérances à l'importation de l'UE (avec quelques travaux parallèles pour obtenir des LMR CODEX pour le commerce local et régional), (ii) avec des chercheurs ACP, effectuer des essais pour établir des BPA dans des conditions locales pour de nouvelles LMR ou de nouveaux produits, (iii) faciliter l'enregistrement local de nouveaux produits, notamment des biopesticides, (avec des essais sur leur efficacité et leur résidu), (iv) renforcer les capacités des institutions ACP, notamment des organismes chercheurs, des centres analytiques et des initiatives régionales d'harmonisation pour leur enregistrement.

Extrait de la base de données BPA disponible sur le site Internet e-services du COLEACP

CULTURE	SUBSTANCE ACTIVE	LMR UE	LMR CODEX	BONNES PRATIQUES AGRICOLES ET AUTRES
Ail	Abamectine	0.01 (*)	0.005	voir
Ail	Acéphate	0.02 (*)	/	voir
Ail	Alpha-cyperméthrine	0.1	/	voir
Ail	Emamectin benzoate	0.01 (*)	/	voir
Ail	Composés de cuivre	5	/	voir
Ail	Difénoconazole	0.5	0.02 (*)	voir





RENCONTRER
L'ÉQUIPE
COLEACP
DU SERVICE
PLAIDOYER



PLAIDOYER

Le service Plaidoyer du COLEACP défend les intérêts des filières agro-alimentaires ACP sur les scènes nationales et internationales, en assurant des relations régulières avec les responsables d'entreprises et d'administrations, les décideurs politiques et les bailleurs de fonds. Le COLEACP conseille des plate-formes internationales impliquées dans le commerce et le développement durable de l'agriculture ACP, en veillant à ce que leurs spécificités et besoins soient bien compris en compte.

Cela inclut des actions directes, en collaboration avec d'autres organisations qui agissent en faveur du secteur. En 2018, les activités ont été les suivantes :



Lutte contre les pratiques commerciales déloyales (PCD)

Depuis quelques années, le COLEACP a travaillé avec d'autres organisations pour faire pression en faveur d'une extension des réglementations de l'UE sur le commerce équitable et les PCD. Les PCD constituent un grave problème pour les opérateurs qui approvisionnent directement ou indirectement les détaillants de l'UE. En 2018, la CE a finalement proposé une nouvelle législation visant à améliorer la situation des agriculteurs en interdisant certaines des PCD les plus courantes. Le COLEACP s'est associé à une coalition d'autres organisations (dont Oxfam, la *Fair Trade Advocacy Office* et IFOAM-EU) pour faire pression sur le Parlement européen et le Conseil afin de renforcer la proposition de la Commission et de protéger les plus vulnérables dans les chaînes alimentaires.

Le COLEACP a ainsi contribué à un document d'information et s'est engagé auprès des députés européens et des délégations nationales pour proposer des amendements à la proposition et faire pression en faveur de ceux-ci. Il s'agissait notamment de faire pression pour que la législation couvre non seulement les fournisseurs européens, mais aussi ceux qui vendent dans l'UE à partir de pays tiers (y compris les pays ACP).



S'engager dans une révision du processus d'autorisation des Produits de Protection des Plantes (PPP) en Europe

La Commission européenne (CE) a désigné un groupe de conseillers scientifiques de haut niveau du mécanisme de conseil scientifique chargé de fournir des avis sur le processus d'autorisation des PPP. Les résultats de l'examen éclaireront l'élaboration des politiques futures. Dans le cadre de ce processus, le groupe de haut niveau a organisé des réunions avec des représentants des parties prenantes pour recueillir leurs points de vue. Le COLEACP a été invité à y participer.

Activités avec Freshfel

Le COLEACP participe aux réunions semestrielles du Groupe de travail sur la qualité des aliments Freshfel. Freshfel est un forum du secteur européen des fruits et légumes frais et représente les intérêts du secteur au niveau européen et international. Ses membres comprennent des entreprises, des associations et des représentants de la Commission européenne. Il aborde un large éventail de questions, notamment les pesticides, les additifs alimentaires, la réglementation de l'UE, la santé des plantes, les normes de commercialisation et l'étiquetage. Le COLEACP participe également au groupe de travail de Freshfel sur la durabilité. Freshfel s'engage de manière plus proactive sur les questions de durabilité, tant à l'interne qu'à l'externe, et l'engagement avec les principaux leaders d'opinion (y compris les ONG) est essentiel pour s'assurer que Freshfel parle au nom du secteur.

Le COLEACP a rencontré des représentants de la DG Santé aux côtés de Freshfel, ainsi que lors de réunions bilatérales. Il s'agissait d'occasions d'obtenir des informations et des conseils détaillés sur les changements réglementaires, que le COLEACP pourrait transmettre aux parties prenantes ACP. Les réunions ont également permis au COLEACP de sensibiliser la CE aux impacts et aux défis auxquels sont confrontés les fournisseurs ACP en raison des changements réglementaires (par exemple, le renforcement des contrôles dans le cadre du règlement 369/2009/CE).

OMC – Comité SPS

Le COLEACP assiste à la réunion ordinaire du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC avec statut d'observateur, en tant que délégué représentant le Groupe des États ACP. Il s'agit d'une occasion importante de se tenir au courant des développements réglementaires - y compris les préoccupations commerciales - qui ont un impact sur les pays ACP. Le COLEACP est également en mesure de fournir des informations techniques pour les réunions bilatérales entre les États ACP et les représentants de la CE et de l'OMC, et de fournir des mises à jour au Comité sur les questions SPS clés et le renforcement des capacités.



INFORMATION & COMMUNICATION



RENCONTRER
L'ÉQUIPE
COLEACP
DU SERVICE
INFORMATION ET
COMMUNICATION



L'expertise Information et Communication du COLEACP relève de la communication globale, événementielle, éditoriale, médiatique et de la production de supports techniques. Le service conçoit, met en forme et diffuse ainsi des actualités, des connaissances et des savoir-faire. Chaque support ou action est adapté aux groupes cibles de l'organisation et de ses programmes.

Conception et mise au net graphique

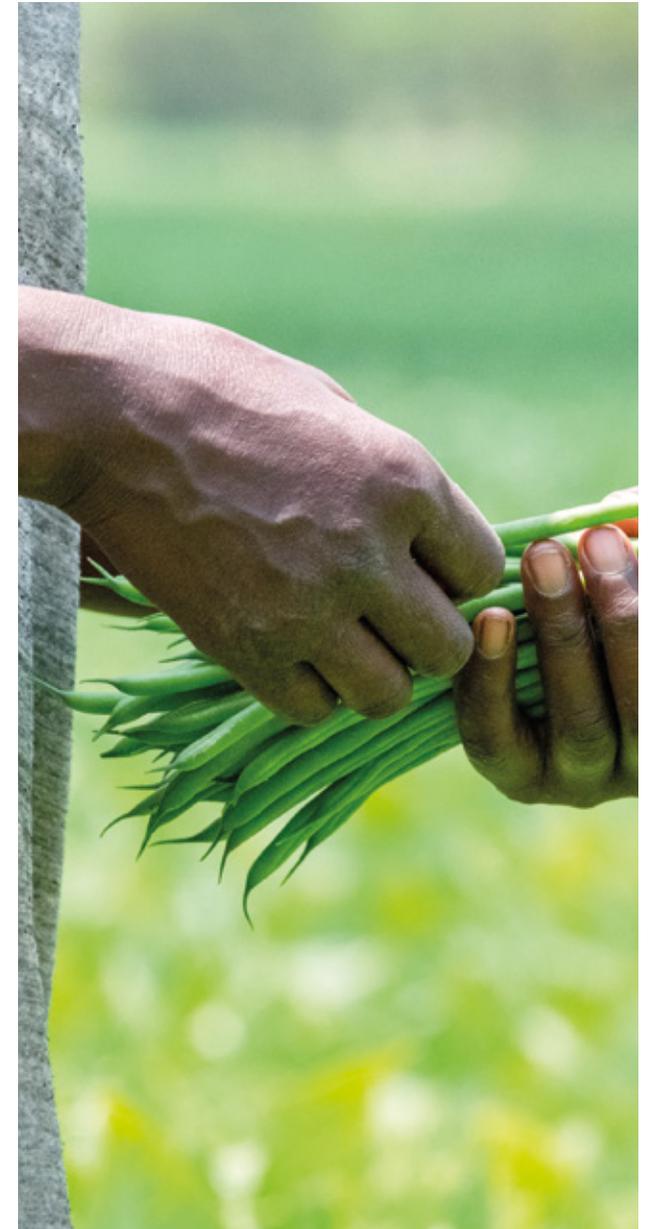
En 2018, la montée en puissance du processus d'internalisation de ses activités a permis d'améliorer continuellement l'efficacité du service.

Plus de 300 références papier ou numériques ont ainsi été produites sur l'année 2018.

L'année 2018 a également été marquée par l'évolution du logo et de la charte graphique du COLEACP. L'objectif marketing étant double :

- l'organisation dispose d'une image et d'un positionnement cohérents avec sa vision.
- les programmes de l'organisation disposent d'un logo et d'une identité cohérente avec celui du COLEACP qui les gère.

Les premiers supports réalisés à partir des nouveaux logos ont été visibles à partir de février 2019.



Principaux supports et actions Infocom réalisés en 2018



COMMUNICATION GLOBALE/CORPORATE



29 fiches missions

Nouveau lay out pour la newsletter et les média sociaux

Documents de présentation du COLEACP et de ses programmes et résultats à destination de partenaires potentiels

Rapports monitoring FFM ;
Rapport annuel COLEACP ;
Rapports activités des programmes

Présentation système de formation (SAI platform)

3 reportages photos



COMMUNICATION ÉVÉNEMENTIELLE/ RELATIONS PUBLIQUES



Fruit Logistica : stand et animations video FFM, rencontres, Guide *Comment réussir sa participation au salon Fruit Logistica*

Biofach : packs promotionnels FFM, rencontres

Communication RP vers les Ambassades ACP sur l'état d'avancement des actions FFM dans les pays respectifs (CMR, RCI, GAM, GHA, MDG, NGA, UGA, RWA, SEN)

JED : stand, Animation promotionnelle Entreprises Produits et Entrepreneurs ACP

CA et AG (juin et novembre 2018) : dossier et présentations, reporting



COMMUNICATION ÉDITORIALE



Magazine Horizons n°5
Dossier Jeunes et formation

103 flashes info, newsletters, emailings en FR et en ENG

 Nous sommes à N'djaména  pour participer à la mission Tchad-Benelux. C'est l'occasion de présenter le COLEACP, de rencontrer les parties prenantes du secteur agricole et de réfléchir ensemble sur les challenges techniques et financiers auxquels font face les acteurs locaux



COMMUNICATION MÉDIATIQUE



Site web : Interface traduite en espagnol et portugais ;

Mise en conformité avec le RGPD.

Posts sur les média sociaux

Retombées presse

Rapoza et Manzanillo.

- Risque de saturation du marché avec notamment la forte expansion de l'origine Pérou et l'arrivée de nouvelles origines (Vietnam, Haïti...).
- Infestation des mangues par la mouche du fruit.

OPPORTUNITÉS

- Croissance des marchés nationaux et régionaux en zone de production.
- Demande exponentielle de produits issus de l'agriculture biologique.

PRODUCTION D'OUTILS DE FORMATION ET TECHNIQUES



Lay out du catalogue de formations

11 rapports SAE

Cahiers pédagogiques (ex : certifications bio, mangue et mouches des fruits)

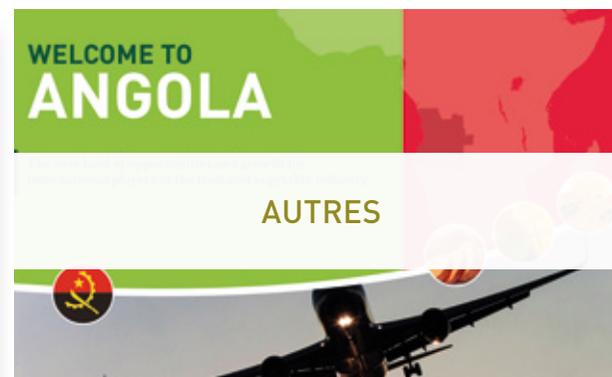
24 manuels de formation, 10 livrets pédagogiques, 17 brochures de formation

SCORM et QCM du parcours santé des plantes

25 dossiers pays

« Marché et positionnement de la mangue d'Afrique de l'Ouest »

Rapports trimestriels RASFF et EUROPHYT



AUTRES

Identité marketing pour l'Angola

Document d'information sur la nouvelle réglementation SPS de l'UE

Nouveau système de référencement, de classement et d'accès des publications COLEACP/Programmes (Jambo, E-bibliothèque)

Ce qu'il s'est passé sur le web en 2018...



Visiteurs
uniques se
sont connectés
au site
COLEACP



Sessions
(ou visites)
ont été
enregistrées



Pages vues
soit 8,9%
de plus
qu'en 2017
(64.081)



Au niveau géographique, le pays ACP le plus représenté en nombre d'utilisateurs est le Kenya (13,82%). Le Cameroun (11,39%) et la Côte d'Ivoire (9,65%) sont respectivement 2^{ème} et 3^{ème} du classement.

Facebook

Le COLEACP a continué sa progression globale sur les réseaux sociaux en 2018. Sur Facebook, le COLEACP a posté 103 publications en 2018 soit 9,5% de plus qu'en 2017. Le taux d'engagement (ou réactions des utilisateurs) se situe aux alentours des 10% par post soit plus du double de l'année précédente. Ce qui démontre la formation d'une communauté active autour de nos réseaux sociaux en général.

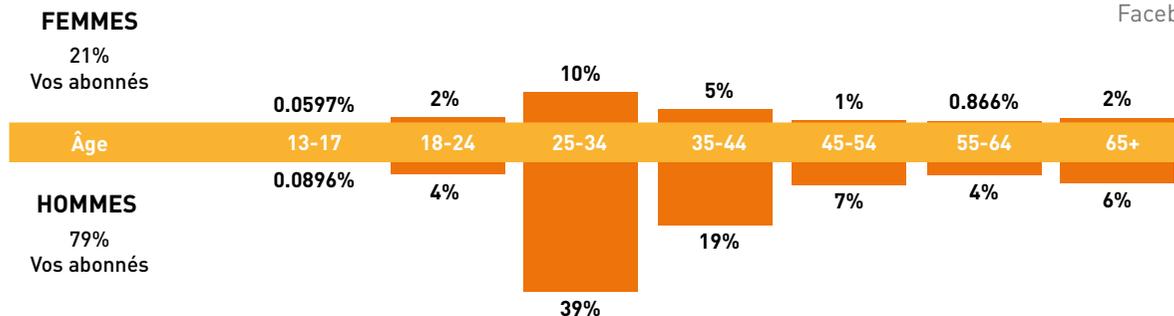
Le nombre de followers a dépassé les 3.000 au cours de cette année (3208 à la date du 31/12/2018).

Au niveau des statistiques sur les followers Facebook du COLEACP, on notera que 79% du public est masculin et 21% féminin. La majorité des suiveurs se compose à 39% d'hommes entre 25 et 34 ans.

D'un point de vue géographique, la majorité des followers du COLEACP proviennent d'Afrique de l'Ouest (Ghana, Côte d'Ivoire, Mali, etc.) bien que l'Afrique de l'Est soit également représentée avec le Kenya en seconde place du classement.

Le post Facebook ayant obtenu le meilleur taux d'engagement est lié à une formation au Kenya. 1.432 personnes ont été atteintes alors que le nombre total des engagements de cette publication est de 537.

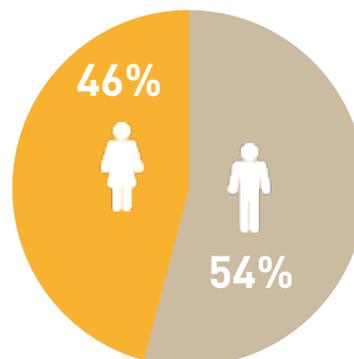
Courbe d'évolution des followers Facebook



Twitter

Sur Twitter, le mois le plus prolifique au niveau des impressions (nombre de vues des publications) a été le mois de mars avec plus de 12.000 impressions. La moyenne en 2018 étant de 7.194 impressions par mois soit 23% de plus qu'en 2017 (5.526).

Selon Twitter, notre public de followers se compose comme suit :



Instagram

Un compte Instagram a été créé à l'occasion des Journées européennes du développement (JED) 2018. L'objectif est de toucher un public toujours plus large et diversifié. Alors que sa base d'utilisateurs actifs a dépassé 1 milliard en juin 2018, Instagram s'est davantage ouvert aux entreprises et associations qui souhaitent partager de l'information.

Afin de promouvoir l'ouverture du compte Instagram COLEACP, un concours de selfies a été organisé à l'occasion des JED. Chaque photo a été envoyée sur le compte Instagram COLEACP.

DÉVELOPPEMENT D'AFFAIRES



RENCONTRER
L'ÉQUIPE
COLEACP
DU SERVICE
DÉVELOPPEMENT
D'AFFAIRES

Le COLEACP recherche et identifie des développements d'affaires pour l'organisation, ses membres et ses bénéficiaires, notamment via la participation à des foires commerciales, des forums professionnels et une veille marketing ciblée dans le secteur des fruits et légumes. Nous conseillons aussi des entreprises pour qu'elles améliorent leur compétitivité et qu'elle accèdent à des financements.

Salons B to B

Le principal salon B to B auquel participe le COLEACP au service de ses membres et bénéficiaires est Fruit Logistica. Comme chaque année le bilan a été positif en termes de contacts qualifiés notamment, grâce notamment au stand et à la mobilisation de l'équipe (32 pays, 188 entreprises, 238 personnes rencontrés).

À noter qu'en 2018, l'Angola a bénéficié à sa demande d'un appui spécifique (marketing et rdv commerciaux) en tant que nouvelle origine potentielle pour le marché des fruits et légumes en Europe. Une délégation du Nigeria également a fait l'objet d'un accompagnement spécifique auprès d'importateurs européens. Enfin une exportatrice du Mali a été introduite à sa demande auprès de différents importateurs.

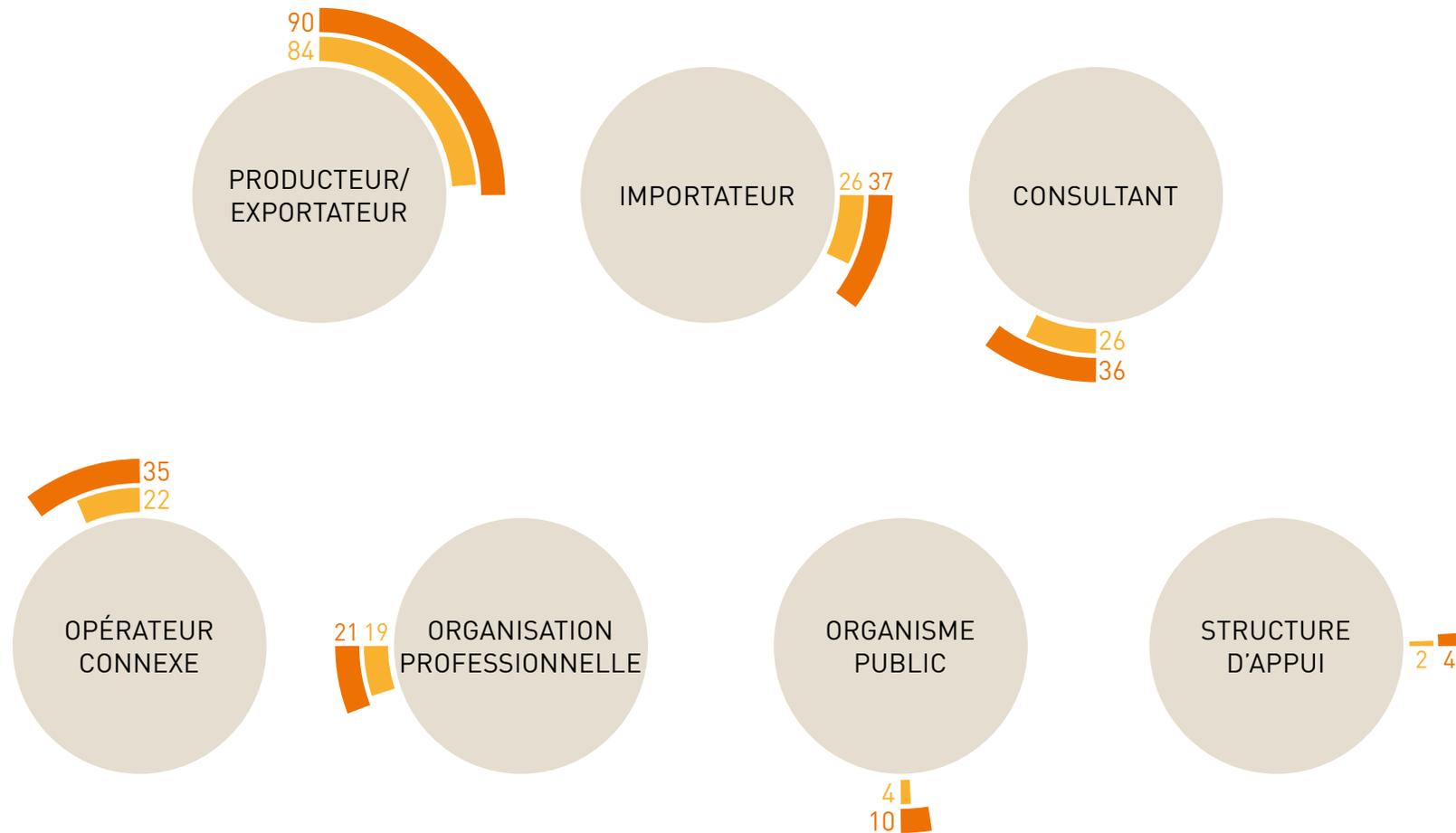
Le COLEACP a également participé à Biofach 2018, salon spécialisé en agriculture biologique. L'occasion de rencontrer les délégations ACP visiteuses et les exposants

présents sur le stand Afrique. Sur base du bilan de notre participation des dernières années et de la montée en puissance du bio dans le commerce ACP-UE de fruits et légumes, le COLEACP a décidé d'opter pour un mini stand sur le pavillon Afrique pour 2019 et d'étudier également la participation à d'autres salons professionnels (Mac Fruit, Fruit Attraction). À suivre en 2019 !



Types et nombres de contacts qualifiés à Fruit Logistica 2018

- Nombre de contacts
- Nombre d'entreprises



Autres accompagnements de membres et bénéficiaires dans la recherche de partenaires commerciaux

Mission Commerciale des producteurs/exportateurs d'ananas du Bénin en Europe (février et novembre 2018)

Entre mi-décembre et début août 2017, le Bénin a fait l'objet d'un auto-embargo sur l'exportation d'ananas coloré décrété par le gouvernement du Bénin pour cause de non-maîtrise de la LMR éthéphon et les difficultés rencontrées par les opérateurs à retrouver leurs parts de marché.

Dans le cadre d'une relance des exportations post embargo, le COLEACP a été sollicité en 2018 pour accompagner deux missions commerciales Béninoise en Europe.

En février 2018, a été organisée une table ronde, impliquant les importateurs français et avec l'autorité de contrôle des résidus de pesticides en France (DGCCRF). L'objectif était de communiquer sur la réorganisation de la filière tant au niveau des opérateurs que des autorités de contrôle. En Novembre 2018, la mission commerciale a permis de rencontrer individuellement 5 importateurs français et leur organisation professionnelle, 1 société suisse et 1 société espagnole, des grossistes et 2 détaillants français.

Mission Commerciale en France, Belgique et Pays-Bas de Rede Camponesa (Angola) en Europe (août 2018)

À la suite de la participation à la Fruit Logistica 2018, le COLEACP a été sollicité pour organiser et accompagner Rede Camponesa lors des 6 rencontres avec des importateurs français (3), néerlandais (2) et belge (1) membres du réseau COLEACP sur 4 jours. Toutes les entreprises rencontrées ont fait part de leur intérêt à recevoir et évaluer les premiers échantillons de fruits et légumes proposés.

Visite du Ministère de l'Agriculture du Cameroun à Rungis (février 2018)

Le COLEACP a été sollicité par le Secrétaire Général du COLEACP pour l'organisation d'une visite des secteurs de la viande, des produits laitiers, des fruits et légumes et des fleurs du Marché International de Rungis. Ce fut l'occasion de mieux comprendre le fonctionnement d'un des plus importants marché de gros au monde : la commercialisation des produits périssables en France, les contrôles sanitaires des produits mais également les exigences qualitatives requises pour les produits camerounais afin de faire face à la concurrence internationale (notamment pour l'ananas).

Le COLEACP a rappelé à cette occasion les objectifs du programme FFM et de ses actions menées au Cameroun auprès des entreprises du secteur horticole.



Axes prioritaires d'activités pour 2019 (par service du COLEACP)

Assistance technique : plans d'actions FFM et FFM SPS, 250 rapports individuels de durabilité disponibles pour les entreprises ACP suite à leur exercice d'auto-évaluation.

Formation : FFM et FFM SPS, projet d'accréditation externe du système de formation COLEACP pour notamment renforcer les liens avec le monde académique et fidéliser le réseau des formateurs et développer le digital learning.

Plaidoyer : défense des intérêts ACP face aux évolutions réglementaires UE (SPS, Bio, PCD, ...).

Analyse des marchés : étude sur les dynamiques d'échanges commerciaux de fruits et légumes (frais et transformés) en Afrique subsaharienne et dans l'UE.

Innovation & Développement : relance des essais sur le terrain des produits de protection des plantes « prioritaires ».

Développement des affaires : nouveaux partenariats techniques et financiers, nouveaux salons professionnels, capitalisation des appuis individuels en matière d'accès au financement.

Information et Communication : production d'outils de formation et des rapports SAE, déclinaison dans les actions et supports de la nouvelle charte et signature « *Growing people* ».

Conseil d'administration du COLEACP

juin 2016 - juin 2019

MEMBRES DU BUREAU



Stephen Mintah

Directeur Général
SEA FREIGHT PINEAPPLE EX-
PORTERS OF GHANA (SPEG)
Ghana

Président



François Maes

Administrateur Délégué
SPECIAL FRUIT
Belgique

Vice-Président



Vincent Omer-Decugis

Président
S.I.I.M. (SOCIETE INTERNA-
TIONALE D'IMPORTATION)
France

Trésorier



Jean-Marie Sop

Directeur
UNAPAC (GIC)
Cameroun

Secrétaire Général



Edouard Choubiyi

Directeur Général
ROYAL EXIM
Bénin



Karim Dostmohamed

Directeur Général
FRIGOKEN LTD
Kenya



Vosso Elloh

Président
OCAB
Côte d'Ivoire



Moctar Fofana

Directeur Général
AOM (AGRUMES ET OLÉAGI-
NEUX DU MALI SARL)
Mali



Olivier Herrera Marin

Directeur
FRESAL
France



Thomas Hildenbrand

Directeur du Département
Fruits
SIPEF
Belgique



John Kavuma

Directeur
JAKSONS UGANDA Ltd.
Ouganda

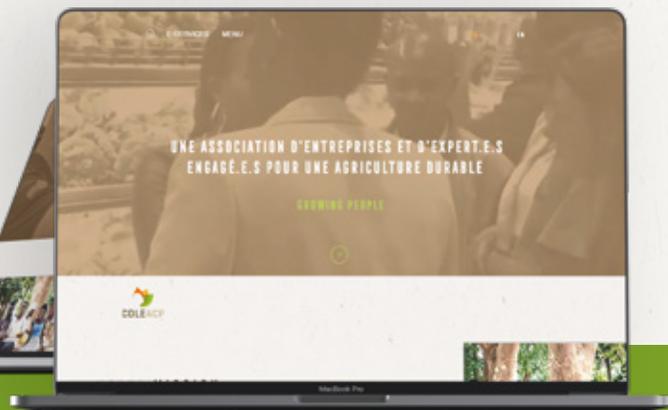


Leena Malde

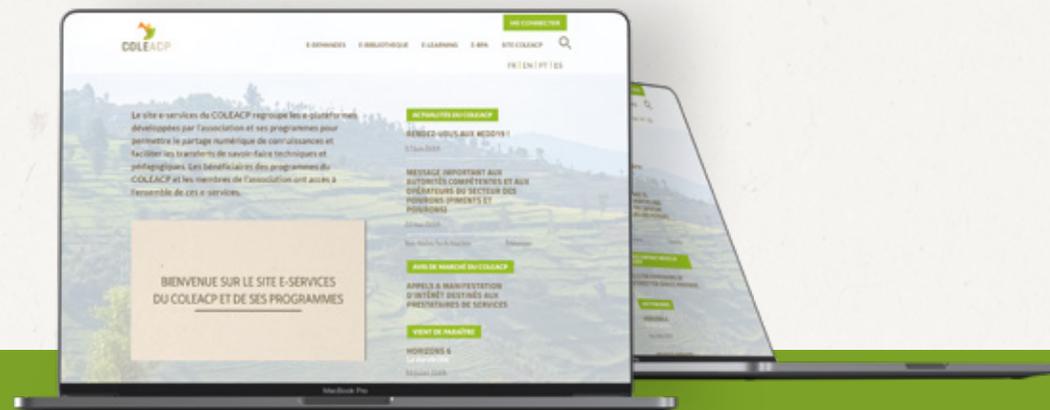
Directrice
WEALMOOR Ltd.
Kenya

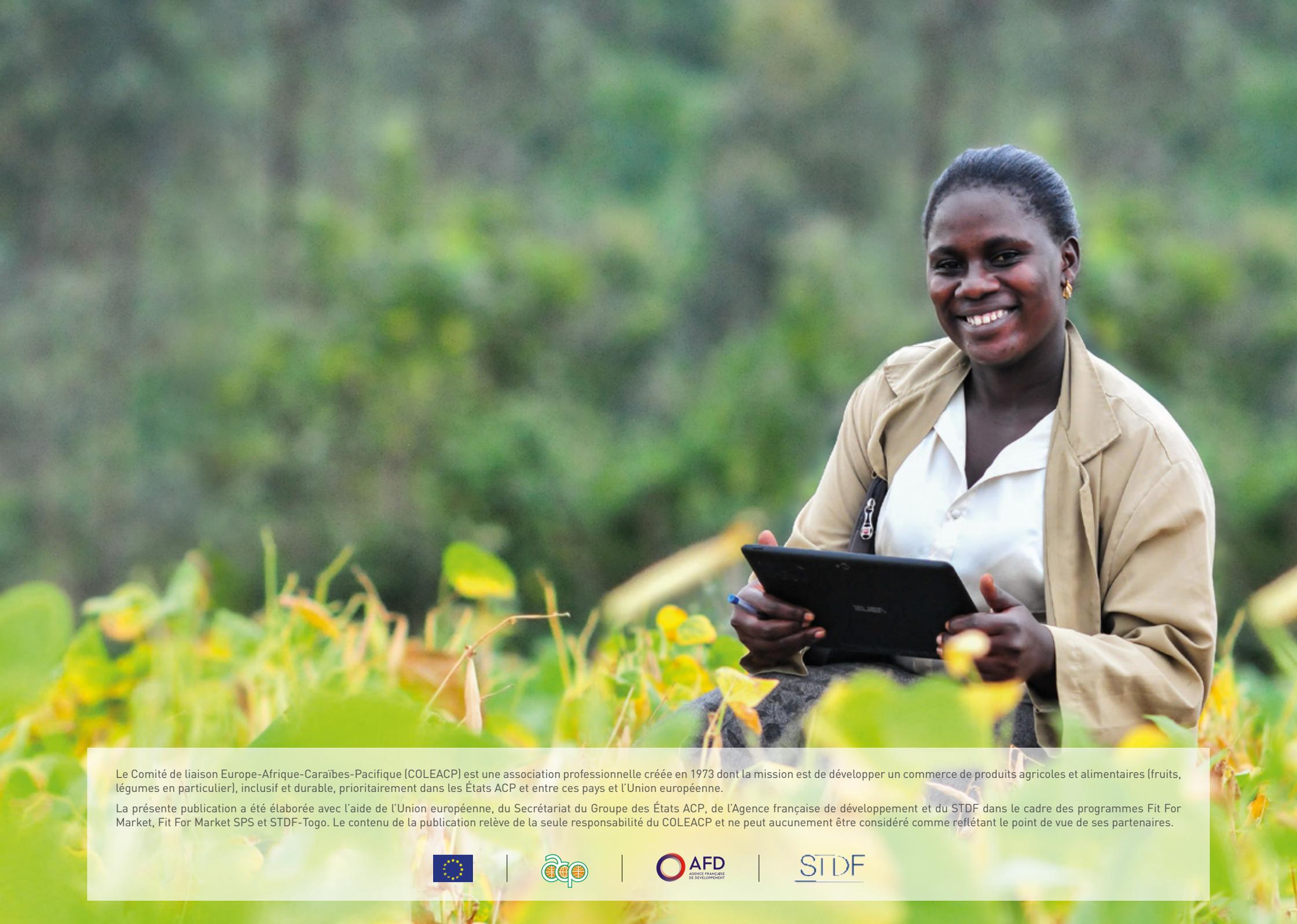
DECouvrez LES NOUVEAUX SITES INTERNET DU COLEACP ET DE SES PROGRAMMES

www.coleacp.org



www.eservices.coleacp.org





Le Comité de liaison Europe-Afrique-Caraïbes-Pacifique (COLEACP) est une association professionnelle créée en 1973 dont la mission est de développer un commerce de produits agricoles et alimentaires (fruits, légumes en particulier), inclusif et durable, prioritairement dans les États ACP et entre ces pays et l'Union européenne.

La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne, du Secrétariat du Groupe des États ACP, de l'Agence française de développement et du STDF dans le cadre des programmes Fit For Market, Fit For Market SPS et STDF-Togo. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du COLEACP et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de ses partenaires.





coleacp.org